



FR7200665 - Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel

FR7200667 - Coteaux calcaires de Borrèze

FR7200672 - Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

Dordogne

05 55 03 29 07 | cen-nouvelle-aquitaine.org

6 ruelle du Theil, 87510 Saint-Gence

Sommaire

Sommaire	1
Liste des figures	3
Liste des tableaux	4
Intervenants	5
Présidence du Comité de Pilotage	5
Structure animatrice	5
Préambule	6
Rappel des enjeux liés au patrimoine naturel et objectifs du DOCOB	8
1- Sites Natura 2000 et enjeux de conservation	8
1-1 Coteaux calcaires de Borrèze	8
Habitats naturels d'intérêt communautaire	8
Espèces floristiques et faunistiques	9
Flore	9
Faune	9
1.2. Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel	9
Habitats naturels d'intérêt communautaire	9
Espèces floristiques et faunistiques	10
Flore	10
Faune	10
1.3. Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou	10
Habitats naturels d'intérêt communautaire	10
Espèces floristiques et faunistiques	11
Flore	11
Faune	11
2- Objectifs du Docob	11
2.1. Coteaux calcaires de Borrèze	12
2.2. Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel	12
2.3. Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou	12
Résultats de l'animation au titre de l'année 2023-2024	13
1- Animation	13
1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication	13
Publication de bulletins d'information	13
Site Internet	13
Documents de communication	13
Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires	14
1-2 Échanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000	14
2- Assistance technique	14
2-1 Contractualisation des actions du DOCOB	14

Accompagnement des AFPL	14
Recensement et contact des signataires potentiels	15
Assistance technique et administrative des signataires	15
Suivi et évaluation des contrats	15
Contrat Natura 2000 – AFPL de Borrèze	15
Contrat Natura 2000 – Propriétaire privé – Saint Pompon	16
Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »	17
2-2 Natura 2000 dans les politiques publiques	17
2-3 Assistance technique dans le cadre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	18
2-4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000)	18
2-5 Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine	18
3- Suivi du site et du DOCOB	18
3-1 Suivi socio-économique	18
3-2 Mise à jour du DOCOB et du FSD	18
3-3 Évaluation de l'état de conservation du site	19
3-4 Tableau de bord du DOCOB	19
4- Assistance administrative et bilan annuel	29
4-1 Comité de pilotage	29
4-2 Bilans d'animation	30
Elaboration d'un compte rendu d'activité à mi-parcours	30
Élaboration du bilan d'animation annuel	30
Bilan de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	31
1- Présentation de la programmation 2023-2027	31
2- Bilan du PAEC NA BD24	32
3- Bilan du PAEC NA ZP24	35
4- Bilan du PAEC NA EL24	39
5- Perspectives pour la campagne 2024	40
Programmes et projets en lien avec Natura 2000	41
1- Action en faveur du Lézard Ocellé	41
2- Acquisition de parcelles sur le site Natura 2000 coteaux calcaires de Borrèze	44
Annexes	45

Référence à utiliser

DUFFAU M., GOUAT C. & QUÉRO N., 2024. Bilan d'animation 2023-2024 des sites Natura 2000 FR7200665 « Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel », FR7200667 « Coteaux calcaires de Borrèze » et FR7200672 « Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou ». Convention cadre Région/Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, 44 p + annexes.

Liste des figures

Figure 1 : Cartographie de localisation des 3 sites Natura 2000	7
Figure 2 : Exemple de pages de garde des plaquettes "Présentation" et "Outils de communication"1	4
Figure 3 : Surfaces pâturées en 2023 dans le cadre du contrat Natura 2000 - AFPL de Borrèze1	5
Figure 4 : Troupeau sur les coteaux de Borrèze (contrat AFPL de Borrèze)1	6
Figure 5: Localisation des entités concernées par le contrat Natura 2000 "Propriétaire privé"1	6
Figure 6 : Troupeau sur le coteau de la Lécune1	7
Figure 10 : Comité de pilotage du site le 9 février 2024 à Daglan2	9
Figure 11 : Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 20003	1
Figure 12 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 20233	2
Figure 13 : Bilan cartographique des engagements en MAEC sur le PAEC NA BD24 autour des sites Natura 2000 l'issue de la campagne 20233	
Figure 14 : Bilan cartographique des engagements en MAEC du PAEC NA ZP24 sur les communes des sites Natur 2000 des Coteaux calcaires de Borrèze et des Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincer le Paluel à l'issue de la campagne 20233	١t
Figure 15 : Bilan cartographique des engagements en MAEC du PAEC NA ZP24 sur les communes du site Natur 2000 des Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou à l'issue de la campagne 2023	
Figure 16 : Vues du secteur 1 avant travaux (à gauche) et après travaux (à droite)4	1
Figure 17 : Vues du secteur 2 avant travaux (à gauche) et après travaux (à droite)4	1
Figure 18 : Cartographie des travaux de restauration sur le secteur 14	2
Figure 19 : Cartographie des travaux de restauration sur le secteur 24	3
Figure 20 : Localisation des parcelles des parcelles acquises en novembre 2023 par le CEN Nouvelle-Aquitaine au sein du site Natura 2000 des Coteaux calcaires de Borrèze.	

Liste des tableaux

ableau I : Fiche d'identité des 3 sites Natura 2000	6
ableau II : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site « Coteaux calcaires de Borrèze »	8
Tableau III : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site « Coteaux calcaires de Proissa Gainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel »	
Tableau IV : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site « Coteaux calcaires du causse Daglan et de la vallée du Céou »	
ableau V : Tableau de bord du DOCOB du site des Coteaux calcaires de Borrèze	.20
ableau VI : Tableau de bord du DOCOB du site des Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Sa /incent le Paluel	
Tableau VII : Tableau de bord du DOCOB du site des Coteaux calcaires du Causse de Daglan et de la vallée	
ableau VIII : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24	.33
ableau IX : Bilan des engagements dans le PAEC NA BD24 sur les communes du site des Coteaux calcaires ausse de Daglan et de la vallée du Céou	
ableau X : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24	.35
ableau XI : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes des sites	.36
ableau XII : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24	.39
ableau XIII : Bilan des engagements dans le PAEC EL24 sur les communes du site	.39
ableau XIV : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000	.40

PRESIDENCE DU COMITE DE PILOTAGE

Dans le cadre de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2023 par la Région Nouvelle-Aquitaine de la gestion des sites terrestres Natura 2000, la Présidence par délégation du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine est assurée par :

- Monsieur Jean-Pierre Raynaud, élu régional, pour les sites « Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel » et « Coteaux calcaires de Borrèze »
- Monsieur Benjamin Delrieux, élu régional, pour le site « Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou »

STRUCTURE ANIMATRICE

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine a été désigné structure animatrice du site Natura 2000 dans le cadre du marché public de prestations intellectuelles « Animation du Document d'objectifs de sites Natura 2000 sur les territoires de la Dordogne (24), de la Corrèze (19), de la Vienne (86) et de la Creuse (23) » référencé sous le numéro 20221000^E07591 proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'animation des sites est assurée par Matthieu Duffau, Cyrille Gouat et Nolwenn Quéro, chargés de missions au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, antenne de Dordogne, située au 21, rue de la Libération, 24 400 Mussidan.

Préambule

Les trois sites Natura concernés par ce bilan d'animation, objet du présent rapport, sont situés au sein de l'entité géographique dite du Périgord Noir dans le département de la Dordogne.

Tableau I : Fiche d'identité des 3 sites Natura 2000

Nom du site	Coteaux calcaires de Borrèze	Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel	Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou
Code site	FR7200676	FR7200665	FR7200672
Superficie	415 ha	472 ha	1195 ha
Communes concernées	3 communes : Borrèze Salignac-Eyvigues Simeyrols	4 communes : Proissans Saint-Crépin-et-Carlucet Sainte-Nathalène Saint-Vincent-le-Paluel	8 communes : Bouzic Campagnac-lès-Quercy Castelnaud-la-Chapelle Cénac-et-Saint-Julien Daglan Saint-Cybranet Saint-Pompon Veyrines-de-Domme
Date de validation du DOCOB	04/11/2013	20/11/2013	05/11/2013
Date de l'arrêté préfectoral d'approbation du DOCOB	14/05/2014	14/05/2014	14/05/2014
Date de l'arrêté ministériel de désignation du site (Zone Spéciale de Conservation)	23/10/2019 modifiant l'arrêté du 22/08/2019	29/12/2016	21/06/2019 modifiant l'arrêté du 22/08/2016

Le présent bilan synthétise les opérations réalisées entre mars 2023 et mars 2024.

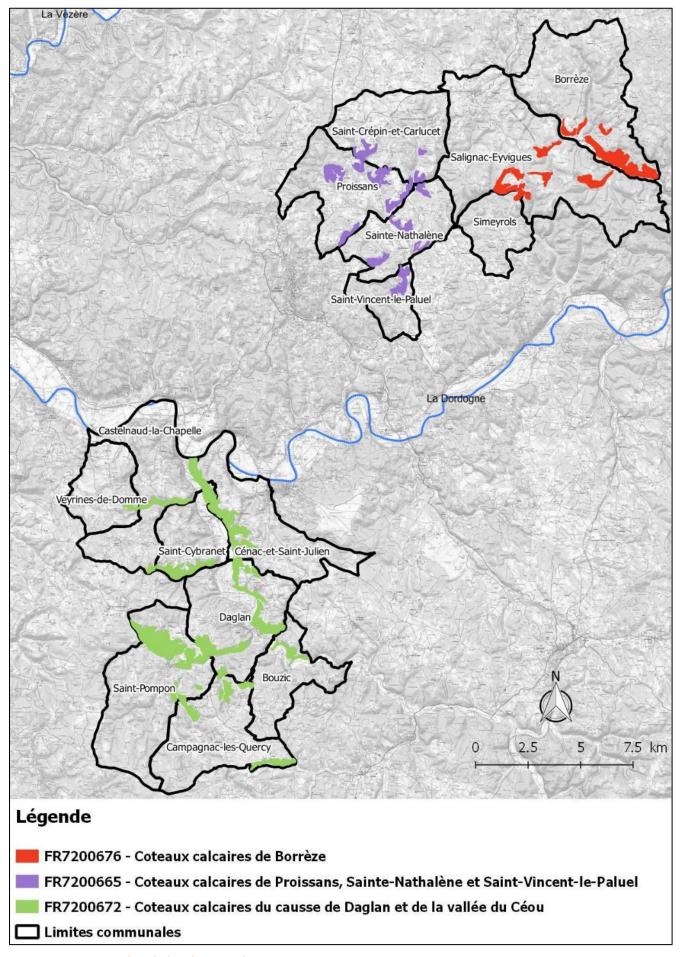


Figure 1 : Cartographie de localisation des 3 sites Natura 2000

Rappel des enjeux liés au patrimoine naturel et objectifs du DOCOB

1- SITES NATURA 2000 ET ENJEUX DE CONSERVATION

1-1 COTEAUX CALCAIRES DE BORREZE

Habitats naturels d'intérêt communautaire

La cartographie des habitats naturels réalisée en 2011 lors de l'élaboration fait état de la présence de 5 habitats d'intérêt communautaire sur le site (annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore »).

La majorité des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire est occupée par des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*). Elles occupent environ 23 % du périmètre du site et représentent 66 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Les pelouses sèches représentent l'enjeu principal du site, sans pour autant négliger les milieux d'une grande valeur patrimoniale et dont la présence est ponctuelle, généralement disséminés au sein des complexes pelousaires.

Tableau II : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site « Coteaux calcaires de Borrèze »

Habitats (Eur27	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco</i> -	Les habitats de pelouse présentent de très forts enjeux écologiques et paysagers. Les pelouses sèches abritent une flore originale et riche avec plusieurs espèces végétales rares et menacées. Il s'agit également de milieux utilisés par de nombreuses espèces animales, notamment par les rapaces rupicoles ou les chiroptères, en tant que zone de chasse.	6210-26 Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles
		6210-27 Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles
Brometalia)		6210-13 Pelouses calcicoles marnicoles atlantiques
5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	Les formations en voile épars sont des éléments importants des systèmes agropastoraux des pelouses sèches calcicoles. Ils permettent le maintien d'une mosaïque de milieux et de paysages originaux. Les fourrés denses sont le signe d'une importante dégradation de l'état de conservation des pelouses qu'ils tendent à remplacer.	Habitat élémentaire non précisé 5130-2 Juniperaies secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun
5110 - Formations stables xéro-thermophile à Buxus sempervirens des pentes rocheuses	Ces formations sont relativement rares et peu étendues à l'échelle du site ce qui renforce leur intérêt patrimonial et paysager. L'association de ces habitats avec des formations de pelouses forment des paysages pastoraux très originaux.	5110-3 Buxaies supra- méditerranéennes
8130 – Eboulis ouest- méditerranéens et thermophiles	Cet habitat est l'un des plus remarquables du site en raison de la présence des espèces remarquables qui le constituent, de sa grande rareté départementale et du fait qu'il correspond à une combinaison floristique qui ne semble pas avoir été décrite ailleurs en Dordogne et qui pourrait donc être propre à la zone.	Habitat élémentaire non précisé
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	Présence ponctuelle de cet habitat sur le site, participant à la diversité des milieux secs des coteaux. Habitat relictuel remarquable en Aquitaine, d'un très grand intérêt biologique.	Habitat élémentaire non précisé

Espèces floristiques et faunistiques

Flore

Aucune espèce floristique inscrite à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore n'est connue sur le site.

D'autres espèces végétales à enjeu de conservation sont présentes sur le site, comme :

- La Spirée à feuilles de Millepertuis (Spiraea hypericifolia subsp. obovata)
- La Renoncule à feuilles de Cerfeuil (Ranunculus paludosus)
- La Crapaudine de Guillon (Sideritis hyssopifolia subsp. quillonii)

Faune

Concernant les lépidoptères (papillons), un cortège très intéressant en termes de patrimonialité fréquente les coteaux calcaires du site. 1 espèce d'intérêt communautaire fréquente le site : l'Azuré du Serpolet (annexe IV de la DHFF).

En termes de reptiles, le Lézard ocellé a été identifié sur le site. Il s'agit d'une espèce à très fort enjeu de conservation, protégée au niveau national.

1.2. COTEAUX CALCAIRES DE PROISSANS, SAINTE-NATHALENE ET SAINT-VINCENT-LE-PALUEL

Habitats naturels d'intérêt communautaire

La cartographie des habitats naturels réalisée en 2011 lors de l'élaboration fait état de la présence de 3 habitats d'intérêt communautaire sur le site (annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore »).

La majorité des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire est occupée par des forêts de chênes verts. Elles occupent environ 31 % du périmètre du site et représentent 80 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Les forêts de chênes verts sont l'enjeu principal du site, sans pour autant négliger les milieux d'une grande valeur patrimoniale et dont la présence est ponctuelle.

Tableau III : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site « Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel »

Habitats (Eur27	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco</i> -	semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-	
Brometalia)	végétales rares et menacées.	Habitat élémentaire non précisé
8130 – Eboulis ouest- méditerranéens et thermophiles	Représenté de façon marginale sur le site, cet habitat est néanmoins remarquable en raison de la présence des espèces remarquables qui le constituent, de sa grande rareté départementale	Habitat élémentaire non précisé
	Il s'agit de l'habitat le plus représenté sur le site qui	9340-10 Yeuseraies aquitaines
9340 - Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	peut présenter des stations botaniques d'espèces méditerranéennes rares au sein du domaine atlantique. Ces mi lieux offrent des zones de refuge, de nourrissage et de repos pour un grand nombre d'espèces. Les forêts jouent un rôle essentiel de stabilité des versants soumis à l'érosion	Habitat élémentaire non précisé

Espèces floristiques et faunistiques

Flore

Aucune espèce floristique inscrite à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore n'est connue sur le site.

Faune

Aucune espèce floristique inscrite à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore n'est connue sur le site.

1.3. COTEAUX CALCAIRES DU CAUSSE DE DAGLAN ET DE LA VALLEE DU CEOU

Habitats naturels d'intérêt communautaire

La cartographie des habitats naturels réalisée en 2011 lors de l'élaboration fait état de la présence de 6 habitats d'intérêt communautaire sur le site (annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore »).

La majorité des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire est occupée par des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) souvent en mosaïque avec des formations à *Juniperus communis* (Genévrier commun). Les pelouses sèches occupent environ 19 % du périmètre du site quand les formations à *Juniperus communis* en occupent 17 %. Ces 2 formations représentent 95 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Les pelouses sèches représentent l'enjeu principal du site, sans pour autant négliger les milieux d'une grande valeur patrimoniale et dont la présence est ponctuelle, généralement disséminés au sein des complexes pelousaires.

Tableau IV : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site « Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou »

Habitats (Eur27	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
	Les habitats de pelouse présentent de très forts enjeux écologiques et paysagers. Les pelouses sèches abritent une flore originale et riche avec plusieurs espèces végétales rares et menacées. Il s'agit également de milieux utilisés par de nombreuses espèces animales, notamment par les rapaces rupicoles ou les chiroptères, en tant que zone de chasse.	6210-26 Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès		6210-27 Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles
d'embuissonnement sur calcaires (Festuco- Brometalia)		6210-13 Pelouses calcicoles marnicoles atlantiques
Brometalia)		6210-8 Pelouses calcicoles sur calcaires tendres des mésos climats froids
		Habitat élémentaire non précisé
6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Cet habitat n'est pas directement lié à la dynamique évolutive des milieux thermophiles des coteaux de la Vézère, objet de la présente étude. Il peut être utilisé par les rapaces en tant que territoire de chasse.	Habitat élémentaire non précisé
5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	Les formations en voile épars sont des éléments importants des systèmes agropastoraux des pelouses sèches calcicoles. Ils permettent le maintien d'une mosaïque de milieux et de paysages originaux. Les fourrés denses sont le signe d'une importante dégradation de l'état de conservation des pelouses qu'ils tendent à remplacer.	5131-2 Juniperaies secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun

Habitats (Eur27	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
5110 - Formations stables xéro-thermophile à Buxus sempervirens des pentes rocheuses	Ces formations sont relativement rares et peu étendues à l'échelle du site ce qui renforce leur intérêt patrimonial et paysager. L'association de ces habitats avec des formations de pelouses forment des paysages pastoraux très originaux.	5110-3 Buxaies supra- méditerranéennes
8130 – Eboulis ouest- méditerranéens et thermophiles	Représenté de façon marginale sur le site, cet habitat est néanmoins remarquable en raison de la présence des espèces remarquables qui le constituent, de sa grande rareté départementale	Habitat élémentaire non précisé
9340 - Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	Il s'agit d'un habitat localisé, de faible superficie et qui peut présenter des stations botaniques d'espèces méditerranéennes rares au sein du domaine atlantique. Il a également un grand intérêt dans les forêts, fruticées, pelouses, des zones de coteaux.	Habitat élémentaire non précisé

Espèces floristiques et faunistiques

Flore

Aucune espèce floristique inscrite à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore n'est connue sur le site.

D'autres espèces végétales à enjeu de conservation sont présentes sur le site, comme :

- La Leuzée en cône (Rhaponticum coniferum)
- La Laitue vivace (Lactuca perennis)
- L'Orpin sediforme (Sedum sediforme)

Faune

Concernant les lépidoptères (papillons), un cortège très intéressant en termes de patrimonialité fréquente les coteaux calcaires du site. 3 espèces d'intérêt communautaire fréquentent le site : Damier de la succise (annexe II de la DHFF), l'Azuré du Serpolet (annexe IV de la DHFF).

Les différentes phases de prospection menées lors de la réalisation du DOCOB au sein de la zone d'étude ont permis de recenser 2 espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe II de la DHFF :

- le Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)
- le Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)

De plus, la découverte d'un gite de reproduction dans des anciens fours à chaux sur la commune de Domme, comprenant plus d'un millier d'individus (Rhinolophe euryale, Grand rhinolophe et Murin à oreilles échancrées), a accentué les enjeux du site. L'ancien four à chaux de Domme constitue donc un site d'intérêt national selon les critères d'évaluation retenus dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des chiroptères 2009–2013. Une étude de leurs territoires de chasse a été réalisée en 2012 par le CEN Nouvelle-Aquitaine, avec l'analyse des territoires de chasse du Rhinolophe euryale et des propositions de mesures favorables à l'espèce et à la conservation de ses territoires de chasse.

En termes de reptiles, le lézard ocellé a été identifié sur le site. Il s'agit d'une espèce à très fort enjeu de conservation protégée au niveau national.

2- OBJECTIFS DU DOCOB

Pour répondre aux enjeux des sites, plusieurs objectifs à long termes ont été définis lors de l'élaboration des DOCOB. Ils sont déclinés en objectifs opérationnels à travers 3 programmes d'actions synthétisés ci-après.

Compte tenu des caractéristiques des 3 sites, les programmes d'action proposés sont très proches, voire identiques pour les sites des Coteaux calcaires de Borrèze et les Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel.

2.1. COTEAUX CALCAIRES DE BORREZE

O ₁	Conserver les habitats d'intérêt communautaire		
0 ₁₁	Restaurer et/ou maintenir les habitats d'intérêt communautaire ouverts ou semi-ouverts		
0 ₁₂	Conserver les boisements d'intérêt communautaire		
02	Améliorer les connaissances, mettre en place le suivi et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces à enjeux		
O ₂₁	Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces		
O ₂₂	Organiser le suivi du site et évaluer l'efficacité des actions de gestion mise en œuvre		
O ₃	Communiquer et animer le DOCOB		
O ₃₁	Valoriser, communiquer, sensibiliser		
O ₃₂	Animer l'application du Document d'Objectifs		

2.2. COTEAUX CALCAIRES DE PROISSANS, SAINTE-NATHALENE ET SAINT-VINCENT-LE-PALUEL

O ₁	Conserver les habitats d'intérêt communautaire		
O ₁₁	Conserver les boisements d'intérêt communautaire		
O ₁₂	Restaurer et/ou maintenir les habitats d'intérêt communautaire ouverts ou semi-ouverts		
Améliorer les connaissances, mettre en place le suivi et évaluer l'état de			
O ₂	conservation des habitats et des espèces à enjeux		
O ₂₁	Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces		
O ₂₂	Organiser le suivi du site et évaluer l'efficacité des actions de gestion mise en œuvre		
O ₃	Communiquer et animer le DOCOB		
O ₃₁	Valoriser, communiquer, sensibiliser		
O ₃₂	Animer l'application du Document d'Objectifs		

2.3. COTEAUX CALCAIRES DU CAUSSE DE DAGLAN ET DE LA VALLEE DU CEOU

O ₁	Conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
O ₁₁	Restaurer et/ou maintenir les habitats d'intérêt communautaire ouverts ou semi-ouverts
O ₁₂	Conserver les boisements d'intérêt communautaire
O ₁₃	Conserver et favoriser les espèces d'intérêt communautaire
	Mettre en place le suivi et évaluer l'état de conservation des habitats et des
O ₂	espèces à enjeux
O ₂₁	Améliorer les connaissances et organiser le suivi du site
O ₃	Communiquer et animer le DOCOB
O ₃₁	Valoriser, communiquer, sensibiliser
O ₃₂	Animer l'application du Document d'Objectifs

1- ANIMATION

1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication

Publication de bulletins d'information

Des bulletins d'information ont été rédigés pour chacun des 3 sites et sont en cours de finalisation. Ils seront publiés sur les sites internet respectifs des sites, et envoyés aux communes qui pourront choisir de les intégrer dans leurs bulletins municipaux afin de leur assurer une large diffusion auprès de la population locale.

Site Internet

Les nouveaux sites internet dédiés aux sites Natura 2000 et créés en 2022 ont été mis à jour en 2023.

Pour rappel, les sites comprennent les rubriques suivantes :

- Accueil : page d'accueil, actualités
- Natura 2000 : généralités sur le réseau Natura 2000
- <u>Le site</u>: localisation du périmètre du site, cartographie dynamique, espèces et habitats d'intérêt communautaire
- Gestion du site: présentation des outils de gestion disponibles: MAEC, les Contrats Natura 2000, la charte Natura 2000
- Incidence : la démarche d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- <u>Téléchargements</u> : consultation et téléchargements des ressources bibliographiques (DOCOB, compterendu des COPIL, ...)
- Contactez-nous : formulaire de contact

Les sites sont accessibles aux adresses suivantes :

- www.coteaux-calcaires-borreze.fr
- www.coteaux-calcaires-proissans.fr
- www.coteaux-calcaires-daglan-ceou.fr

Il a été proposé durant les CoPil des sites de transmettre les adresses des sites internet aux communes pour qu'elles fassent figurer un lien depuis leurs propres sites internet.

Documents de communication

Deux plaquettes d'information ont été créées en 2022 pour chaque site (Figure 2) :

- Une plaquette « Présentation » sur laquelle on retrouve des éléments présentant le site, le dispositif Natura 2000, les enjeux en termes de patrimoine naturel, les problématiques de conservation des habitats et espèces ;
- Une plaquette « Outils de gestion » exposant les différents outils de contractualisation disponibles pour la mise en œuvre d'actions de gestion concrètes répondant aux objectifs du DOCOB.

Le contenu de ces plaquettes a été mis à jour en 2023 pour tenir compte des évolutions de la gouvernance à la suite du transfert de compétences aux Régions. Il a été proposé en CoPil de diffuser ces plaquettes aux mairies.

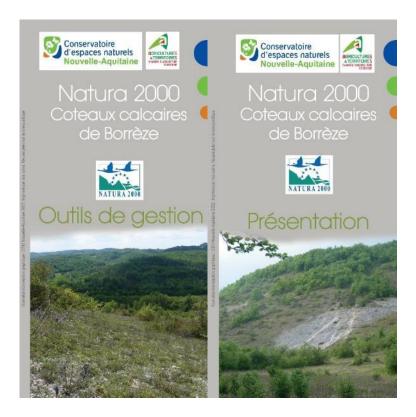


Figure 2 : Exemple de pages de garde des plaquettes "Présentation" et "Outils de communication"

Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires

Pour des raisons de calendrier, aucune sortie de terrain n'a pu être organisée sur le site durant l'année écoulée. Des animations sont en cours d'organisation pour chacun des trois sites, et devraient se tenir au printemps et au début de l'automne.

1-2 ÉCHANGER AVEC D'AUTRES ANIMATEURS DE SITES NATURA 2000

L'animateur du site a eu des échanges réguliers avec d'autres animateurs Natura 2000 au cours de l'année, que ce soit au sein du Conservatoire d'espaces naturels (échanges informels et fil de discussion interne dédié), à l'échelle régionale avec la liste de diffusion « Rézo Natura 2000 », ou à l'échelle national, en lien avec la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoire.

En particulier, l'animateur a participé le 4 octobre 2023 à la journée régionale des animateurs Natura 2000 qui s'est tenue à Saint-Macaire (47). Cette journée a vu des échanges et retours d'expériences autour de diverses thématiques (extension d'un site Natura 2000, MAEC, contrats Natura 2000, outils pédagogiques...), ainsi qu'une visite de terrain sur un site ayant bénéficié d'un contrat Natura 2000.

D'autre part, l'animateur a participé à une réunion métier dédiée à l'animation Natura 2000, lors du Congrès des Conservatoires d'espaces naturels qui s'est tenu à la Rochelle du 29 novembre au 2 décembre 2023.

2- ASSISTANCE TECHNIQUE

2-1 CONTRACTUALISATION DES ACTIONS DU DOCOB

Accompagnement des AFPL

Une réunion a été organisée le 24 mars 2023 avec l'AFPL de Borrèze et le berger qui pâture sur ses terrains, en présence de la Chambre d'agriculture de Dordogne. Divers sujets ont été évoqués :

- Planification du gardiennage sur les terrains de l'AFPL pour la saison 2023 ;
- Discussion sur les sources de financement possibles, sur les dispositifs MAEC ;
- Pâturage dans le cadre du contrat Natura 2000 porté par l'AFPL.

Recensement et contact des signataires potentiels

L'ensemble des propriétaires de parcelles au sein du site Natura 2000 ont été recensés. Ces données ont ensuite été croisées avec celles de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire du DOCOB au moyen d'un logiciel SIG, pour créer une base de données des parcelles concernées par des HIC (parcellaire, références cadastrales, noms et adresses des propriétaires). Les propriétaires seront contactés par courrier au cours de l'année 2024, en ciblant certains secteurs.

Assistance technique et administrative des signataires

Il n'a pas été fait d'assistance technique pour le montage de dossiers de contrats Natura 2000 ou de la charte Natura 2000. Il est en revanche prévu de déposer 2 à 3 dossiers de demande de subvention pour des contrats Natura 2000, en réponse à l'appel à projet de la Région qui devrait paraître au printemps 2024.

Dans cette optique, un diagnostic préliminaire de terrain a été effectué sur deux parcelles acquises par le CEN en 2023 (cf. « Acquisition de parcelles sur le site Natura 2000 coteaux calcaires de Borrèze » à la fin du document).

Suivi et évaluation des contrats

Contrat Natura 2000 - AFPL de Borrèze

Un contrat Natura 2000 intitulé « Entretien d'Habitats d'Intérêt Communautaire par pâturage » est en cours sur le site des « Coteaux calcaires de Borrèze ». Il concerne un ensemble de 20 parcelles représentant 46,71 ha et abritant 19,3 ha d'habitats d'intérêt communautaire, sur la commune de Borrèze. Le contrat est porté par l'Association foncière pastorale libre (AFPL) de Borrèze.

Ce contrat prévoit une action annuelle de gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts et semi-ouverts (action N03Ri).

Les opérations de pâturage de la deuxième année du contrat ont eu lieu entre 28/08/2023 et le 05/12/2023, correspondant à 67 jours de pâturage par un troupeau ovins de 52 brebis (Figures 3 et 4).

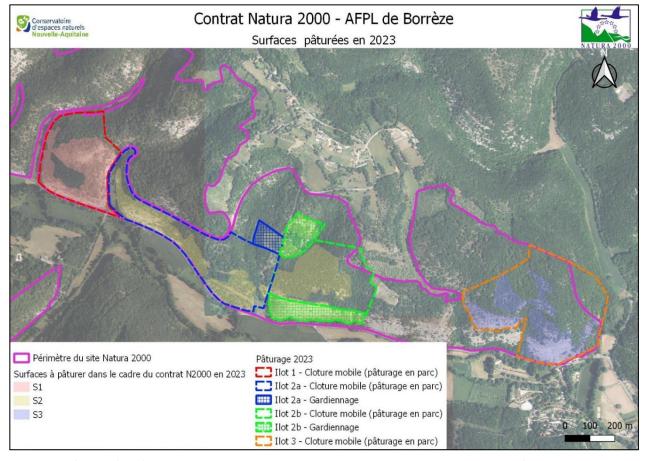


Figure 3 : Surfaces pâturées en 2023 dans le cadre du contrat Natura 2000 - AFPL de Borrèze

Des échanges préalables à la mise en œuvre du pâturage ont eu lieu avec l'AFPL de Borrèze et l'éleveur ovins intervenants sous forme de prestation sur le site. Les modalités de gestion par pâturage ont été discutées (périodes, parcs, localisation, chargement...). Des échanges réguliers avec l'éleveur et l'AFPL sont maintenus tout au long de l'opération.

A la fin des opérations d'entretien par pâturage, un bilan des interventions est réalisé avec l'AFPL et l'éleveur.



Figure 4 : Troupeau sur les coteaux de Borrèze (contrat AFPL de Borrèze)

Contrat Natura 2000 – Propriétaire privé – Saint Pompon

La carte ci-dessous présente la localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000. Il s'agit d'un contrat d'entretien de pelouses calcicoles par une gestion ovine.

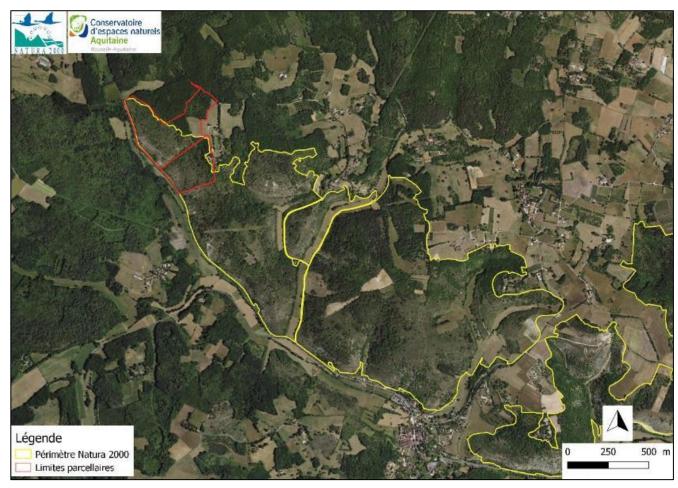


Figure 5: Localisation des entités concernées par le contrat Natura 2000 "Propriétaire privé"

La propriété dans laquelle se situent les parcelles concernées par le contrat Natura 2000 avait été vendue au début de l'année 2022. Un avenant avait alors été rédigé et signé pour que la nouvelle propriétaire bénéficie des aides accordées par le FEADER et l'État et continue la mise en œuvre du contrat Natura 2000.

Ce contrat devait initialement se terminer à la fin du mois d'avril 2023. Cependant, il est apparu qu'un montant de 11 908,26 € TTC n'avait pas été dépensé, ce pour plusieurs raisons :

- Coût des travaux de pose de clôtures inférieur au budget prévisionnel ;
- Conditions climatiques particulières (fortes chaleurs, fortes pluies) n'ayant pas rendu possible l'installation du troupeau sur le site.

En conséquence, la propriétaire engagée dans ce contrat a fait une demande d'avenant temporel aux services de la Région, pour prolonger le contrat jusqu'au 31/12/2024.

Les animateurs apportent également un appui technique et administratif dans le choix des prestataires, sur le suivi des facturations et le suivi budgétaires. Ils complètent également les CERFA de demande de paiement.

Les missions ont été conduites conformément au cahier des charges.

Par manque de disponibilité de l'éleveur, le site n'a pas pu être pâturé en 2023.



Figure 6 : Troupeau sur le coteau de la Lécune

Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »

Les contrats Natura 2000 (3 sur le site des Coteaux calcaires de Borrèze, et 2 sur le site des Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou) et les actions contractuelles associées ont été renseignés dans le système d'information SIN2. Certaines informations générales sur les sites ont également été mises à jour.

2-2 NATURA 2000 DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le PLUi de la communauté de communes Domme – Villefranche de Périgord, ainsi que le SCoT Périgord noir sont en cours d'élaboration. Il est prévu de prendre contact avec les collectivités concernées pour être associé à la démarche et s'assurer que les enjeux liés à Natura 2000 soient bien intégrés.

2-3 Assistance technique dans le cadre du regime d'evaluation des incidences Natura 2000

L'animateur a été sollicité par un porteur de projet dans le cadre de la construction d'une station de reprise d'eau potable sur la commune de Proissans. Cette station viendrait remplacer la station existante qui est aujourd'hui vétuste et sous-dimensionnée. La parcelle concernée serait située au sein du site Natura 2000 des Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincent le Paluel. En l'absence d'un PLU ou d'un permis d'aménager ayant déjà fait l'objet d'une évaluation d'incidence, un tel projet est soumis à évaluation d'incidence Natura 2000.

L'animateur a apporté une assistance technique au bureau d'étude en charge du projet, pour le guider dans les démarches à entreprendre vis-à-vis du site Natura 2000, et pour le remplissage du formulaire simplifié d'évaluation d'incidences. Le projet n'a pas d'emprise sur des habitats d'intérêt communautaire, mais pourrait avoir un impact sur un habitat d'espèce d'intérêt communautaire, l'écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*). Cette espèce ne demande cependant pas de mesure de gestion particulière en France, et la faible emprise du projet, inférieure à 1000 m², rend l'impact sur son habitat non significatif. Des préconisations pour limiter l'impact des travaux sur la faune et la flore ont été données.

Les services de l'Etat ont été tenu informés, et le bureau d'étude a pris contact avec eux.

2-4 ACTIONS NON CONTRACTUELLES (HORS CONTRATS NATURA 2000)

Aucune action non contractuelle n'a été réalisée ou a été programmée durant l'année écoulée.

2-5 REUNIONS AVEC LES SERVICES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Une réunion a été organisée le 7 avril 2023 avec le gestionnaire de la Dordogne pour préciser les changements dans le fonctionnement du dispositif, les attentes de la Région, et répondre aux interrogations des différents animateurs Natura 2000 de l'antenne Dordogne du CEN Nouvelle-Aquitaine.

L'animateur a également participé au webinaire du 28 septembre 2023 sur le financement FEADER, sur l'Appel à Projets 2023 des Contrats Natura 2000 et sur l'utilisation du portail Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine pour le dépôt des contrats Natura 2000.

Enfin, des contacts par mail ou téléphone ont eu lieu régulièrement avec les services de la Région.

3- SUIVI DU SITE ET DU DOCOB

3-1 Suivi socio-economique

Une veille sur les activités socio-économiques a été effectuée. Aucune activité pouvant constituer un facteur d'influence sur l'état de conservation des sites n'a été identifiée.

3-2 MISE A JOUR DU DOCOB ET DU FSD

Un travail de mise à jour des formulaires standard de données des 3 sites a été entrepris. Pour cela, l'ensemble des données naturalistes disponibles au sein des sites Natura 2000 a été recensé, à partir de 3 bases de données régionales :

- Observatoire Fauna, pour les données faunistiques
- Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, pour les données floristiques et d'habitat
- Kollect, base de données du CEN Nouvelle-Aquitaine et de son réseau (partenaires et bénévoles)

Les espèces et habitats d'intérêt communautaire, ainsi que les espèces patrimoniales (espèces protégées ou menacées d'après les listes rouges) qui n'étaient pas encore connues au sein des sites ont ainsi été recensées. Ils figurent en annexe 1. Ce travail a permis d'identifier :

- Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincent le Paluel : 7 nouvelles espèces patrimoniales (2 parmi la faune et 5 parmi la flore) ;
- Coteaux calcaires de Borrèze : 21 nouvelles espèces patrimoniales (6 parmi la faune et 15 parmi la flore) ;
- Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou : 40 nouvelles espèces patrimoniales (14 parmi la faune et 26 parmi la flore).

Un porter à connaissance a été fait lors des Comités de pilotage des sites. D'autres informations générales sur le site ont également été mises à jour (communes à la suite de fusions, site internet, organisme gestionnaire...).

Le FSD mis à jour doit maintenant être communiqué à la DREAL et ses modifications devront être validées par le Museum national d'Histoire naturelle.

3-3 ÉVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE

La structure animatrice n'a pas été sollicitée par les services de l'État et de la Région pour la mise en œuvre de l'évaluation périodique de l'état de conservation des habitats et des espèces.

3-4 TABLEAU DE BORD DU DOCOB

Un tableau de bord permettant un suivi de l'exécution du programme d'actions du DOCOB a été élaboré pour chacun des trois sites. Ces tableaux présentent de manière synthétique les actions réalisées au cours de l'année écoulée, et seront alimentés au cours des années à venir. Ces tableaux sont présentés en pages suivantes.

Tableau V : Tableau de bord du DOCOB du site des Coteaux calcaires de Borrèze

O ₁ - Conserver les habitats d'intérêt communautaire						
Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions	Code Action	Priorité	2023-2024	
		Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture des habitats - Entretien mécanique/manuel	PS ₁ _N2000 PS ₁ _MAET	1	MAEC OUV2 (Ouverture des milieux) et PAEC Zone pastorale de Dordogne ouverts sur la programmation 2023-2027	
Milieux ouverts Maintien de l'ouverture des habitats		Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture des habitats - Entretien par gestion pastorale	PS ₂ _N2000 PS ₂ _MAET	1	1 contrat Natura 2000 en cours Entretien par pâturage de 46,71 ha de HIC et milieux associés 84,04 ha engagés en 2023 en MAEC Surfaces herbagères et pastorales (mesure PRA1) et Amélioration gestion par pâturage (PRA3) dans et à proximité du site	
	Milieux moyennement embroussaillés -	Milieux moyennement embroussaillés - Ouverture et maintien de l'ouverture des habitats - Entretien mécanique/manuel	PS ₃ _N2000 PS ₃ _MAET	1	Restauration mécanique de 2,4 ha de pelouses calcaires moyennement à fortement embroussaillées (financement Plan de relance en faveur du Lézard ocellé)	
O ₁₁	Ouverture et maintien de l'ouverture des habitats	Milieux moyennement embroussaillés - Ouverture et maintien de l'ouverture des habitats - Entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel	PS ₄ _N2000 PS ₄ _MAET	1	1 contrat Natura 2000 en cours Entretien par pâturage de 46,71 ha de HIC et milieux associés 84,04 ha engagés en 2023 en MAEC Surfaces herbagères et pastorales (mesure PRA1) et Amélioration gestion par pâturage (PRA3) dans et à proximité du site	
	Miliaux fortament ambroussaillás	Milieux fortement embroussaillés - Restauration et maintien de l'ouverture des habitats - Ouverture et entretien mécanique/manuel	PS ₅ _N2000 PS ₅ _MAET	1	Restauration mécanique de 2,4 ha de pelouses calcaires moyennement à fortement embroussaillées (financement Plan de relance en faveur du Lézard ocellé)	
	Milieux fortement embroussaillés Restauration et maintien de l'ouverture des habitats	Milieux fortement embroussaillés - Restauration et maintien de l'ouverture des habitats - Ouverture et entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel	PS ₆ _N2000 PS ₆ _MAET	1	1 contrat Natura 2000 en cours Entretien par pâturage de 46,71 ha de HIC et milieux associés 84,04 ha engagés en 2023 en MAEC Surfaces herbagères et pastorales (mesure PRA1) et Amélioration gestion par pâturage (PRA3) dans et à proximité du site	
	Aide à la mise en place d'une gestion extensive par pâturage	Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	PS ₇ _N2000	1		
	Maintien de vieux arbres (Hêtres) au sein des boisements	Dispositif favorisant le développement de bois sénescent	FH ₁ _N2000	2		
O ₁₂	Préservation de l'intégrité des	Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire	FH ₂ _N2000	3		
	boisements et des espèces associées	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	FH ₃ _N2000	3		

	O ₂ - Améliorer les connaissances, mettre en place le suivi et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces à enjeux							
Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions	Code Action	Priorité	2023-2024			
	Amélioration des connaissances sur les	Compléments d'inventaire sur les habitats naturels d'intérêt communautaire	AC ₁	2				
	habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Recherche et inventaire de populations de lépidoptères de l'annexe II et IV de la DH (Damier de la Succise, Azuré du Serpolet)	AC ₂	2				
O ₂₁	Amélioration des connaissances sur les espèces faunistiques et floristiques protégées et/ou patrimoniales	Définition des cortèges d'orthoptères des coteaux calcaires	AC ₃	3				
		Autres inventaires faunistiques et floristiques complémentaires	AC ₄	3				
		Suivi de l'évolution de la surface des habitats d'intérêt communautaire	SE ₁	1				
		Suivi de la richesse floristique des habitats d'intérêt communautaire	SE ₂	2				
O ₂₂	Élaboration et mise en œuvre des indicateurs et des protocoles de suivi	Suivi des populations de lépidoptères de l'annexe II et IV de la DH (Damier de la Succise, Azuré du Serpolet)	SE ₃	2				
		Suivi et évaluation des populations de Lézard ocellé	SE ₄	2				
		Suivi des « bio-indicateurs orthoptères »	SE ₅	3				
	Évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces	Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	SE ₆	1				

	O ₃ - Communiquer et animer le DOCOB						
Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions	Code Action	Priorité	2023-2024		
	Sensibilisation à la découverte du site	Animation, sensibilisation du public (animations, accompagnement de manifestations existantes)	VA ₁	2			
O ₃₁	et de ses richesses en partenariat avec les associations et les collectivités	Conception et réalisation d'un sentier de découverte ou d'interprétation	VA ₂	2			
		Conception et réalisation de livret d'accompagnement au sentier, brochures,	VA ₃	2			
		Appropriation du DOCOB	AN ₁	1	Appropriation du DOCOB par nouvel animateur		
		Identification des ayants-droits sur le site	AN ₂	1	Recensement des propriétaires au sein du site		
	Préparation à la mise en œuvre du	Information et communication sur les mesures de gestion	AN ₃	1	Plaquette d'information "Outils de gestion" créée en 2022		
	Document d'Objectifs	Identification des besoins financiers	AN ₄	1			
		Aide au montage d'une Association Foncière Pastorale (AFP)	AN ₅	1			
		Adaptation aux nouveaux dispositifs (MAEt et Contrats Natura 2000)	AN ₆	1	Animation des PAEC BD24 et ZP24 et suivi de la campagne MAEC		
		Identification et prise de contact avec les ayants-droits	AN ₇	1	Recensement des propriétaires au sein du site		
	Mise en œuvre des mesures contractuelles	Rencontre des propriétaires (contractualisation et accompagnement AFP)	AN ₈	1	Accompagnement AFPL de Borrèze. Réunion le 24/03/2023		
		Diagnostic des parcelles	AN ₉	1	Diagnostic préliminaire de terrain de 2 parcelles en vue du dépôt d'un contrat Natura 2000 en 2024		
		Proposition de contrats	AN ₁₀	1			
		Aide au montage des dossiers	AN ₁₁	1			
		Suivi de l'instruction	AN ₁₂	1			
		Aide à la mise en œuvre technique des mesures	AN ₁₃	1			
O ₃₂		Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins	AN ₁₄	1	Suivi d'un contrat Natura 2000		
		Ingénierie financière	AN ₁₅	2			
	Mise en œuvre des mesures hors	Élaboration de cahiers des charges techniques	AN ₁₆	2			
	contrat	Conduite d'opération	AN ₁₇	2			
	Soutien à des programmes d'actions de	Intégration des enjeux du site dans les documents de planification (PLU, SCOT,)	AN ₁₈	1	SCoT Périgord noir en cours d'élaboration Contact à prendre avec les collectivités		
	développement durable et appui	Participation à la démarche d'évaluation des incidences	AN ₁₉	1	Aucune sollicitation		
	territorial	Accompagnement de la mise en œuvre d'une Association Foncière Pastorale (AFP)	AN ₂₀	1	Accompagnement AFPL de Borrèze. Réunion le 24/03/2023		
		Bilan et évaluation des actions et des contrats	AN ₂₁	1	Élaboration du tableau de bord du DOCOB		
		Préparation et animation du comité de pilotage	AN ₂₂	1	Préparation et animation du COPIL le 30/01/2024 à Borrèze		
	Coordination, réalisation de synthèse	Coordination des avis techniques	AN ₂₃	1			
	et du bilan	Mise à jour du DOCOB	AN ₂₄	1	Recensement des habitats et espèces d'intérêt communautaire ou d'importance pour mise à jour du FSD		
		Rédaction des comptes-rendus	AN ₂₅	1	Rédaction Bilan à mi-parcours Rédaction Bilan d'animation		

Tableau VI : Tableau de bord du DOCOB du site des Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincent le Paluel

	O ₁ - Conserver les habitats d'intérêt communautaire						
Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions	Code Action	Priorité	2023-2024		
	Maintien de vieux arbres (Chêne vert) au sein des boisements	Dispositif favorisant le développement de bois sénescent	CV ₁ _N2000	2			
0		Mise en œuvre de régénération naturelle dirigée	CV ₂ _N2000	2			
O ₁₁	Préservation de l'intégrité des boisements et des espèces associées	Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire	CV ₃ _N2000	3			
		Investissements visant à informer les usagers de la forêt	CV ₄ _N2000	3			
	Milieux ouverts Maintien de l'ouverture des habitats	Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture des habitats - Entretien mécanique/manuel	PS ₁ _N2000PS	1			
		Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture des habitats - Entretien par gestion pastorale	PS ₂ _N2000PS	1			
	Milieux moyennement embroussaillés	Milieux moyennement embroussaillés - Ouverture et maintien de l'ouverture des habitats - Entretien mécanique/manuel	PS ₃ _N2000PS	1	MAEC OUV2 (Ouverture des milieux) et PAEC Zone		
O ₁₂	Ouverture et maintien de l'ouverture des habitats	Milieux moyennement embroussaillés - Ouverture et maintien de l'ouverture des habitats - Entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel	PS ₄ _N2000PS	1	pastorale de Dordogne ouverts sur la programmation 2023- 2027		
	Milieux fortement embroussaillés	Milieux fortement embroussaillés - Restauration et maintien de l'ouverture des habitats - Ouverture et entretien mécanique/manuel	PS ₅ _N2000PS	1			
	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats	Milieux fortement embroussaillés - Restauration et maintien de l'ouverture des habitats - Ouverture et entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel	PS ₆ _N2000PS	1			
	Aide à la mise en place d'une gestion extensive par pâturage	Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	PS ₇ _N2000	1			

	O ₂ - Améliorer les connaissances, mettre en place le suivi et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces à enjeux							
Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions	Code Action	Priorité	2023-2024			
	Amélioration des connaissances sur les	Compléments d'inventaire sur les habitats naturels d'intérêt communautaire	AC_1	2				
O ₂₁	habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Recherche et inventaire de populations de lépidoptères de l'annexe II et IV de la DH (Damier de la Succise, Azuré du Serpolet)	AC ₂	2				
021	Amélioration des connaissances sur les espèces faunistiques et floristiques protégées et/ou patrimoniales	Définition des cortèges d'orthoptères des coteaux calcaires	AC ₃	3				
		Autres inventaires faunistiques et floristiques complémentaires	AC ₄	3				
		Suivi de l'évolution de la surface des habitats d'intérêt communautaire	SE ₁	1				
	Élaboration et mise en œuvre des	Suivi de la richesse floristique des habitats d'intérêt communautaire	SE ₂	2				
O ₂₂	indicateurs et des protocoles de suivi	Suivi des populations de lépidoptères de l'annexe II et IV de la DH (Damier de la Succise, Azuré du Serpolet)	SE ₃	2				
		Suivi des « bio-indicateurs orthoptères »	SE ₄	3				
	Évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces	Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	SE ₅	1				

	O ₃ - Communiquer et animer le DOCOB						
Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions	Code Action	Priorité	2023-2024		
	Sensibilisation à la découverte du site	Animation, sensibilisation du public (animations, accompagnement de manifestations existantes)	VA ₁	2			
O ₃₁	et de ses richesses en partenariat avec les associations et les collectivités	Conception et réalisation d'un sentier de découverte ou d'interprétation	VA ₂	2			
		Conception et réalisation de livret d'accompagnement au sentier, brochures,	VA ₃	2			
		Appropriation du DOCOB	AN ₁	1	Appropriation du DOCOB par nouvel animateur		
		Identification des ayants-droits sur le site	AN ₂	1	Recensement des propriétaires au sein du site		
	Préparation à la mise en œuvre du	Information et communication sur les mesures de gestion	AN ₃	1	Plaquette d'information "Outils de gestion" créée en 2022		
	Document d'Objectifs	Identification des besoins financiers	AN ₄	1			
	bocument a objecting	Aide au montage d'une Association Foncière Pastorale (AFP)	AN ₅	1			
		Adaptation aux nouveaux dispositifs (MAEt et Contrats Natura 2000)	AN ₆	1	Animation des PAEC BD24 et ZP24 et suivi de la campagne MAEC		
	Mise en œuvre des mesures contractuelles	Identification et prise de contact avec les ayants-droits	AN ₇	1	Recensement des propriétaires au sein du site		
		Rencontre des propriétaires (contractualisation et accompagnement AFP)	AN ₈	1			
		Diagnostic des parcelles	AN ₉	1			
		Proposition de contrats	AN ₁₀	1			
		Aide au montage des dossiers	AN ₁₁	1			
		Suivi de l'instruction	AN ₁₂	1			
		Aide à la mise en œuvre technique des mesures	AN ₁₃	1			
O ₃₂		Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins	AN ₁₄	1	Suivi d'un contrat Natura 2000		
	N 6:	Ingénierie financière	AN ₁₅	2			
	Mise en œuvre des mesures hors	Élaboration de cahiers des charges techniques	AN ₁₆	2			
	contrat	Conduite d'opération	AN ₁₇	2			
	Soutien à des programmes d'actions de	Intégration des enjeux du site dans les documents de planification (PLU, SCOT,)	AN ₁₈	1	SCoT Périgord noir en cours d'élaboration Contact à prendre avec les collectivités		
	développement durable et appui	Participation à la démarche d'évaluation des incidences	AN ₁₉	1	Aucune sollicitation		
	territorial	Accompagnement de la mise en œuvre d'une Association Foncière Pastorale (AFP)	AN ₂₀	1			
		Bilan et évaluation des actions et des contrats	AN ₂₁	1	Élaboration du tableau de bord du DOCOB		
		Préparation et animation du comité de pilotage	AN ₂₂	1	Préparation et animation du COPIL le 30/01/2024 à Borrèze		
	Coordination, réalisation de synthèse	Coordination des avis techniques	AN ₂₃	1			
	et du bilan	Mise à jour du DOCOB	AN ₂₄	1	Recensement des habitats et espèces d'intérêt communautaire ou d'importance pour mise à jour du FSD		
		Rédaction des comptes-rendus	AN ₂₅	1	Rédaction Bilan à mi-parcours Rédaction Bilan d'animation		

Tableau VII : Tableau de bord du DOCOB du site des Coteaux calcaires du Causse de Daglan et de la vallée du Céou

	O1 – Conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire						
Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions	Code Action	Priorité	2023-2024		
		Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture des habitats – Entretien mécanique/manuel	GH1	1	MAEC OUV2 (Ouverture des milieux) et PAEC Zone pastorale de Dordogne ouverts sur la programmation 2023-2027		
	Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture des habitats	Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture des habitats – Entretien par gestion pastorale	GH2	1	1 contrat Natura 2000 Gestion pastorale prévue mais non réalisée en 2023 MAEC OUV2 (Ouverture des milieux) et PAEC Zone pastorale de Dordogne ouverts sur la programmation 2023-2027		
	Milieux moyennement embroussaillés –	Milieux moyennement embroussaillés – Ouverture et maintien de l'ouverture des habitats - Entretien mécanique/manuel	GH3	1			
011	Ouverture et maintien de l'ouverture des habitats	Milieux moyennement embroussaillés – Ouverture et maintien de l'ouverture des habitats – Entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel	GH4	1	MAEC OUV2 (Ouverture des milieux) et PAEC Zone pastorale de		
	Milieux fortement embroussaillés – Restauration et maintien de l'ouverture des habitats	Milieux fortement embroussaillés – Restauration et maintien de l'ouverture des habitats – Ouverture et entretien mécanique/manuel	GH5	1	Dordogne ouverts sur la programmation 2023-2027		
		Milieux fortement embroussaillés – Restauration et maintien de l'ouverture des habitats – Ouverture et entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel	GH6	1			
	Aide à la mise en place d'une gestion extensive par pâturage	Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	GH7	1			
	Maintien des surfaces en herbe / gestion extensive	Retard de fauche et absence de fertilisation	GH8	1	2,39 ha engagés en 2023 en MAEC retard de fauche + absence de fertilisation au 15 juin (mesure ESP3). Prairies mésophiles hors		
		Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire	GH9	3			
013	Maintien des boisements de chênes vert	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	GH10	3			
012	Amélioration des capacités d'accueil	Dispositif favorisant le développement de bois sénescent	GH11	2			
	Amenoration des capacites d'accden	Mise en œuvre de régénération dirigée naturelle	GH12	2			
		Gestion des prairies par retard de fauche	GH8	1			
	Maintien des habitats d'espèce	Gestion extensive des prairies par pâturage	GH13	2	73,08 ha engagés en 2023 en MAEC Systèmes herbagers et pastoraux (mesure PRA2) dans et à proximité du site		
		Absence de traitements herbicides dans les vergers	GH14	1			
013		Entretien d'arbres isolés ou en alignement	GH15	3	MAEC IAE1 (Entretien des ligneux) ouverte sur la programmation 2023-2027		
	Restauration des habitats d'espèce	Entretien de haies localisées de manière pertinente	GH16	3	2023 2021		
	Restauration des nabitats à espece	Conversion de terres arables en prairies	GH17	2	MAEC CPRA (Création de prairie) ouverte sur la programmation		
		Restauration et entretien de mares	GH18	3			
		Création de clairières	GH19	2			

	O2 – Mettre en place le suivi et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces							
Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions	Code Action	Priorité	2023-2024			
	Amélioration des connaissances sur les	Inventaire et suivi des populations de Damier de la Succise	SE1	2				
	habitats et les espèces d'intérêt	Complément d'inventaire sur les chiroptères	SE2	2				
	communautaire	Complément d'inventaire sur les habitats naturels	SE3	2				
021	Amélioration des connaissances sur les espèces faunistiques et floristiques patrimoniales	Inventaires faunistiques et floristiques complémentaires	SE4	2				
	Élaboration et mise en œuvre des	Suivi de l'évolution de la surface des habitats	SE5	2				
	indicateurs et des protocoles de suivi	Suivi de la richesse floristique des habitats	SE6	2				
	Évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces	Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	SE7	1				

	O3 – Communiquer et animer le DOCOB						
Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions	Code Action	Priorité	2023-2024		
	Sensibilisation à la découverte du site et de	Animation auprès du public (accompagnement de manifestations existantes)	AN1	2			
031	ses richesses en partenariat avec les	Conception et réalisation d'un sentier de découverte ou d'interprétation	AN2	2			
	associations et les collectivités	Conception et réalisation de livret d'accompagnement au sentier, brochures	AN3	2			
		Appropriation du DOCOB	AN4	1	Appropriation du DOCOB par nouvel animateur		
		Identification des ayants droits sur le site	AN5	1	Recensement des propriétaires au sein du site		
	Préparer la mise en œuvre du Document	Information et communication sur les mesures de gestion	AN6	1	Plaquette d'information "Outils de gestion" créée en 2022		
	d'Objectifs	Identification des besoins financiers	AN7	1			
		Aide au montage d'une Association Foncière Pastorale (AFP)	AN8	1			
		Adaptation aux nouveaux dispositifs (MAEt et Contrats Natura 2000)	AN9	1	Animation des PAEC BD24 et ZP24 et suivi de la campagne MAE		
		Identification et prise de contact avec les ayants droits	AN10	1	Recensement des propriétaires au sein du site		
		Rencontre des propriétaires (contractualisation et accompagnement AFP)	AN11	1			
	Mettre en œuvre des mesures contractuelles	Diagnostic des parcelles	AN12	1			
		Propositions de contrats	AN13	1			
		Aide au montage de dossier	AN14	1			
		Suivi de l'instruction	AN15	1			
		Aide à la mise en œuvre technique des mesures	AN16	1			
		Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins	AN17	1	Suivi d'un contrat Natura 2000. Prolongation par avenant.		
		Ingénierie financière	AN18	1			
O32	Mettre en œuvre des mesures hors contrat	Élaboration du cahier des charges techniques	AN19	1			
		Conduite d'opération	AN20	1			
	Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial	Intégration des enjeux du site dans les documents de planifications (PLU, SCOT,)	AN21	1	PLUi Communauté de communes de Domme - Villefranche du Périgord en cours d'élaboration SCoT Périgord noir en cours d'élaboration Contact à prendre avec les collectivités		
	developpement dandste et appar territorial	Participation à la démarche d'évaluation des incidences	AN22	1	Aucune sollicitation		
		Accompagnement de la mise en œuvre d'une Association Foncière Pastorale (AFP)	AN23	1			
		Bilan et évaluation des actions et des contrats	AN24	1	Élaboration du tableau de bord du DOCOB		
		Préparation et animation du comité de pilotage	AN25	1	Préparation et animation du COPIL le 09/02/2024 à Daglan		
		Coordination des avis techniques	AN26	1			
	Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan	Mise à jour du DOCOB	AN27	1	Recensement des habitats et espèces d'intérêt communautaire ou d'importance pour mise à jour du FSD		
		Rédaction des comptes-rendus	AN28	1	Rédaction Bilan à mi-parcours Rédaction Bilan d'animation		

4- ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET BILAN ANNUEL

4-1 COMITE DE PILOTAGE

La structure animatrice s'est chargée de l'organisation des COPILs qui se sont tenus :

- Le 30 janvier 2024 à Borrèze, pour les sites des Coteaux calcaires de Borrèze et des Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincent le Paluel, sous la présidence de Jean-Pierre Raynaud, élu régional. 15 personnes représentant 12 structures différentes étaient présentes. Une réunion téléphonique de préparation s'est tenue en amont de la réunion avec M. Raynaud.
- Le 9 février 2024 à Daglan, pour le site des Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou, sous la présidence de Benjamin Delrieux, élu régional (Figure 7). 11 personnes représentant 9 structures différentes étaient présentes. Une réunion préparatoire s'est tenue le 19 décembre 2023 avec M. Delrieux.

L'ordre du jour des réunions était le suivant :

- Explications sur le transfert de compétences à la Région
- Rappels sur le site
- Présentation du programme d'animation 2023-2026 et du bilan d'animation depuis mars 2023
- Bilan des MAEC
- Programmes et projets en lien avec le site

Les diaporamas présentés lors de ces réunions et les comptes rendus seront disponibles en téléchargement sur le site internet. Ils sont annexés au présent bilan, avec les courriers d'invitation (Annexes 2 à 4). Le compte rendu de la réunion de Daglan a été diffusé le 16/02/2024, et celui de la réunion de Borrèze le 27/03/2024 aux membres des COPILs respectifs.



Figure 7 : Comité de pilotage du site le 9 février 2024 à Daglan

4-2 BILANS D'ANIMATION

Elaboration d'un compte rendu d'activité à mi-parcours

Le compte rendu d'activité à mi-parcours a été transmis à la Région le 14 septembre 2024. Il a été rédigé sous la forme d'un tableau de bord (Annexe 5).

Élaboration du bilan d'animation annuel

Le présent bilan annuel d'activité de l'animation a été transmis à la Région le 15 mars 2024. Il sera téléchargeable sur le site internet.

Bilan de la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)

1- PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION 2023-2027

Dans le cadre de la nouvelle programmation du FEADER pour 2023-2027, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, désignée comme autorité de gestion des mesures agro-environnementales pour cette programmation, a lancé un appel à projets en deux phases pendant l'année 2022, comprenant un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé le 12 mai 2022, suivi d'un appel à projets régional publié le 20 septembre 2022.

Sur le département de la Dordogne, 11 PAEC ont été déposés et validés à la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) du 15 décembre 2022. Sur les 3 sites Natura 2000 concernés par le présent bilan d'animation, 3 PAEC se superposent (Figure 8) :

- le PAEC NA_BD24 « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne », dont l'enjeu est le maintien de la biodiversité ;
- Le PAEC NA_ZP24 « Zone pastorale de Dordogne », dont l'enjeu est le développement du pastoralisme ;
- Le PAEC NA_EL24 « Territoire élevage Dordogne », dont l'enjeu est le bien-être animal et l'autonomie fourragère des élevages.

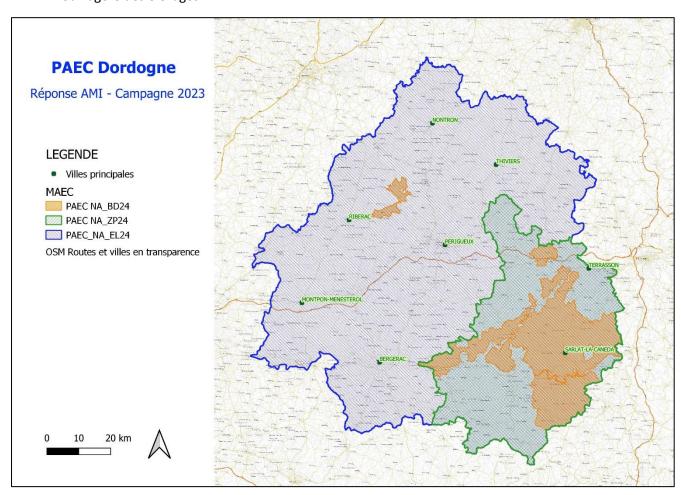


Figure 8 : Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000

Les PAEC, portés par un opérateur local, doivent reposer sur un diagnostic permettant de faire émerger les enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Ils définissent la liste des MAEC mobilisables (cahiers des charges proposés sur le territoire), listent les actions complémentaires à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), et précisent des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

Le déroulement de la campagne 2023 est décrit dans la figure 9.

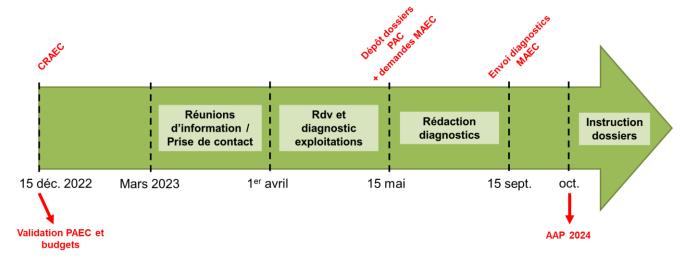


Figure 9 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2023.

Contrairement aux années précédentes, les exploitants se sont engagés dans les nouvelles mesures pour une durée de 5 ans, à compter du 15 mai 2023.

2- BILAN DU PAEC NA BD24

Le territoire de ce PAEC nommé « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » s'étend autour de 9 sites Natura 2000 ainsi que de la vallée humide de la Seignolle, et reprend les territoires de 5 PAEC de l'ancienne programmation. Ce PAEC s'articule autour de 3 principaux enjeux :

- Les systèmes de pelouses et landes sèches calcaires ;
- Les prairies et milieux humides ;
- La préservation des territoires de chasse des chiroptères.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture. L'animation assurée par la Chambre d'agriculture le CEN est financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 270 000 €. L'objectif était de réaliser entre 20 et 30 diagnostics individuels sur l'ensemble du PAEC, avec de nombreux dossiers arrivés à échéance à réengager. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 200 000 € a été attribuée pour ce PAEC. Afin d'optimiser le budget régional, des transferts d'enveloppe ont eu lieu au cours de l'été. Le PAEC a ainsi pu bénéficier d'une enveloppe finale de 300 000 €, suffisante pour l'ensemble des dossiers engagés.

9 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA BD24. Elles sont présentées dans le tableau VIII.

Tableau VIII: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652 €/ha
CPRA	Création de prairie	358 €/ha
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145 €/ha
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200 €/ha
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254 €/ha
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201 €/ha
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204 €/ha
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Ligneux	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Fossés	1,6 €/ml

Aucun diagnostic n'a été effectué sur les communes des sites des Coteaux calcaires de Borrèze et des Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincent le Paluel, avec donc aucun dossier de déposé. Un diagnostic a en revanche été effectué à proximité du site des Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou, aboutissant au dépôt d'un dossier. Le bilan des engagements de la campagne 2023 sur le territoire des 3 sites Natura 2000 est présenté dans le tableau IX et dans la figure 10. Au total, une surface de 2,39 ha a été engagée, correspondant à une enveloppe de 2 390 € sur les 5 années d'engagement. Le dossier étant encore en cours d'instruction, il n'est pas encore possible de dire si cet engagement donnera bien lieu à des paiements.

Tableau IX : Bilan des engagements dans le PAEC NA BD24 sur les communes du site des Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

Code mesure	Montant de la mesure	Nombre d'exploitations engagées par mesure	Surface (ha) Linéaire (ml)	Montant sur 5 ans
CIFF	652 €/ha	0	0	- €
CPRA	358 €/ha	0	0	- €
ESP2	145 €/ha	0	0	- €
ESP3	200 €/ha	1	2,39	2 390,00 €
ESP4	254 €/ha	0	0	- €
MHU2	201 €/ha	0	0	- €
OUV2	204 €/ha	0	0	- €
IAE1	0,8 €/ml	0	0	- €
IAE3	1,6 €/ml	0	0	- €
	TOTAL	1 diagnostic effectué 1 dossier déposé	2,39 ha 0 ml	2 390,00 €

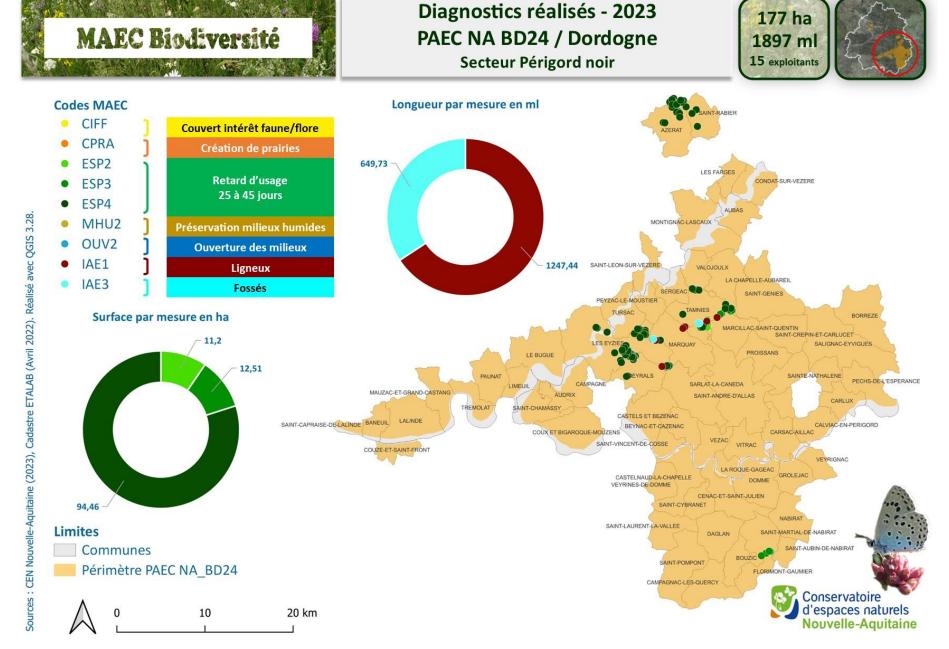


Figure 10 : Bilan cartographique des engagements en MAEC sur le PAEC NA BD24 autour des sites Natura 2000 à l'issue de la campagne 2023.

3- BILAN DU PAEC NA ZP24

Le territoire de ce PAEC nommé « Zone pastorale de Dordogne » reprend celui de la zone pastorale du même nom créée en 2013 par arrêté préfectoral, fortement touché par la déprise agricole et la fermeture des paysages qui y est associée. Ce PAEC répond à plusieurs enjeux : lutte contre la fermeture des milieux, maintien d'habitats d'intérêt communautaire, préservation des paysages mais aussi lutte contre le risque incendie.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 3 000 000 €. L'objectif était de réaliser une centaine de diagnostics individuels sur l'ensemble du périmètre, permettant à minima de permettre le réengagement de tous les contrats arrivés à échéance en 2022. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 500 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA ZP24. Elles sont présentées dans le tableau X.

Tableau X: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
PRA1	Surfaces herbagères et pastorales Objectif: préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée	51 €/ha
PRA2	Systèmes herbagers et pastoraux Objectif: préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée	88 €/ha
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage Objectif: assurer à l'ensemble des surfaces engagées une utilisation qui permette d'éviter la fermeture des milieux tout en préservant la biodiversité	72 €/ha

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 26 diagnostics ont été réalisés, et 22 diagnostics envoyés, dont 4 concernant les AFPL. 4 diagnostics n'ont pas été suivis d'une contractualisation, soit parce que les exploitants ne souhaitaient pas engager 90 % des parcelles éligibles, soit par crainte de trop figer le système d'élevage.

L'enveloppe attributaire de 500 000 € en 2023 a été intégralement consommée : le montant des engagements s'élevait à 500 775 € à l'issue des diagnostics, et 498 284 € après récapitulatif des parcelles réellement engagées par les éleveurs. Parmi les engagements ayant pris fin en 2022, 18 exploitations n'ont pas pu se réengager en raison de l'enveloppe attributaire trop faible. Par ailleurs, de nouveaux candidats aux MAEC ont été inscrits en liste d'attente pour les années suivantes. Le bilan des engagements de la campagne 2023 sur les communes du site est présenté dans le tableau XI et dans les figures 11 et 12.

Tableau XI: Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes des sites

Code mesure	Montant de la mesure	Surface (ha) Linéaire (ml)	Montant sur 5 ans
PRA1	51 €/ha	-	- €
PRA2	88 €/ha	73,08	32 155,20 €
PRA3	72 €/ha	64,25	23 130,00 €
PRA1+PRA3	123 €/ha	19,79	12 170,85 €
PRA2+PRA3	160 €/ha	-	- €
	TOTAL	19,79	67 456,05 €



Diagnostics engagés - 2023 PAEC NA ZP24 / Dordogne

Secteur Coteaux de la Vézère



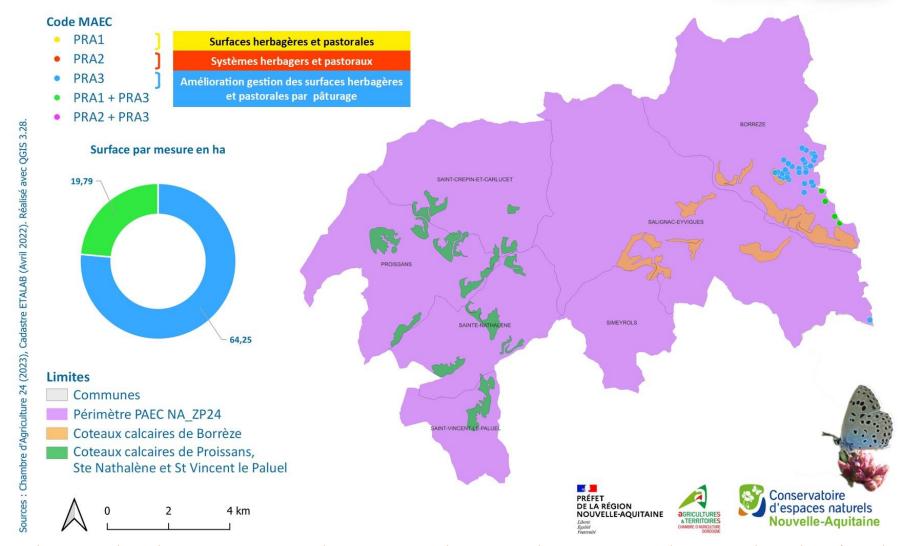


Figure 11 : Bilan cartographique des engagements en MAEC du PAEC NA ZP24 sur les communes des sites Natura 2000 des Coteaux calcaires de Borrèze et des Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincent le Paluel à l'issue de la campagne 2023.



Diagnostics engagés - 2023 PAEC NA ZP24 / Dordogne

Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou



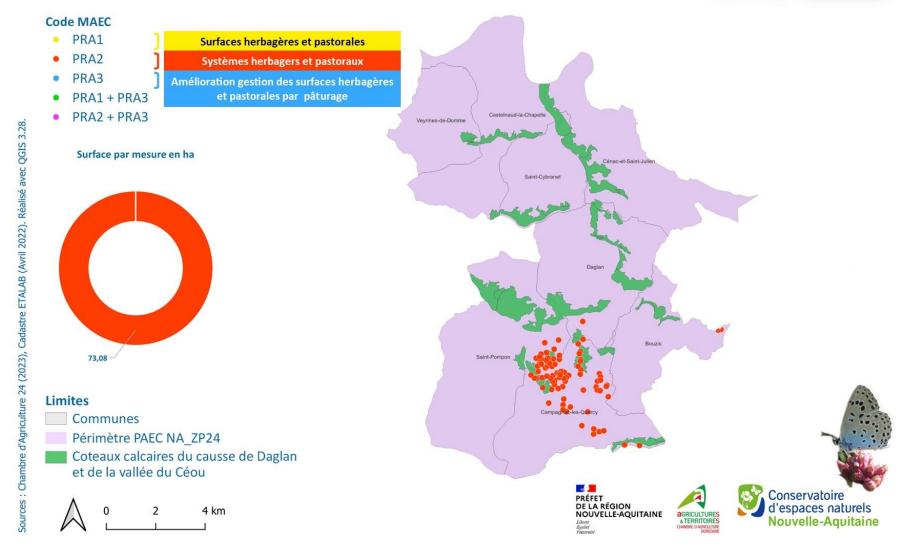


Figure 12 : Bilan cartographique des engagements en MAEC du PAEC NA ZP24 sur les communes du site Natura 2000 des Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou à l'issue de la campagne 2023.

4- BILAN DU PAEC NA EL24

Le territoire de ce PAEC nommé « Territoire élevage Dordogne » s'étend sur l'ensemble du département de la Dordogne.

Les enjeux de ce PAEC sont de consolider les élevages herbivores et monogastriques, fragilisés par l'inflation de tous les intrants et par les effets du changement climatique (sécheresses répétées). Il s'agit de les accompagner vers des systèmes plus autonomes (moins d'intrants phytosanitaires et d'aliments d'importation), et vers une meilleure utilisation des parcours pour renforcer le bien-être animal, notamment lors des accidents climatiques.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC et en assure l'animation en partenariat avec ASSELDOR, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 5 481 000 €. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 1 100 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA EL24. Elles sont présentées dans le tableau XII.

Tableau XII: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
HBV2	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	177 €/ha
HBV3	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	233 €/ha
MONO	Bien-être animal - Elevages de monogastriques, amélioration des parcours	735 €/ha

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 35 pré-diagnostics ont été réalisés afin d'analyser le positionnement des exploitations vis-à-vis des critères de priorisation et de leur attribuer un scoring. Ensuite, 21 diagnostics MAEC complets ont été finalisés pour permettre les engagements à la PAC. Les 14 dossiers restants n'ont pas été suivis d'un diagnostic, car leur scoring était trop bas au regard de l'enveloppe disponible.

L'enveloppe attributaire de 1 100 000 € en 2023 a été intégralement consommée : le montant des engagements s'élevait à 1 515 710 € à l'issue des diagnostics ; 4 exploitations sont donc en attente d'une possible rallonge budgétaire.

De nouveaux candidats aux MAEC ont été inscrits en liste d'attente pour les années suivantes.

Le bilan des engagements de la campagne 2023 sur les communes du site est présenté dans le tableau XIII.

Tableau XIII: Bilan des engagements dans le PAEC EL24 sur les communes du site

Site Natura 2000	HBV2 177 €/ha	HBV3 233 €/ha	MONO 735 €/ha	TOTAL	Montant annuel	Montant sur 5 ans	Nombre d'exploitations
Coteaux calcaires de Borrèze	2,48			2,48	439 €	2 195 €	1
Coteaux calcaires de Proissans Ste Nathalène et St Vincent le Paluel	36,47			36,47	6 455 €	32 276 €	2
Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou	37,65			37,65	6 664 €	33 320 €	1
TOTAL	76,60			76,60	13 558 €	67 791 €	4

Les dossiers étant encore en cours d'instruction, il n'est pas encore possible de dire si ces engagements donneront bien lieu à des paiements.

5- PERSPECTIVES POUR LA CAMPAGNE 2024

Deux appels à projet régionaux ont été lancé en parallèle par la DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine, le 22 septembre 2023 :

- Le premier concernait les Projet agro-environnementaux et climatiques : nouveaux PAEC, modification des PAEC et besoins financiers pour la campagne 2024 ;
- Le second concernait l'animation des Mesures agro-environnementales et climatiques : financement des actions d'animation et d'appui à la contractualisation pour accompagner les agriculteurs.

Les besoins financiers estimés par l'opérateur des différents PAEC concernant le territoire du site figurent dans le tableau XI.

Tableau XIV : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000

Code du PAEC	Nombre d'exploitations envisagées Surface envisagée		Montant prévisionnel sur 5 ans
NA BD24	29	158 ha 4 000 ml	202 193 €
NA ZP24	40	3 000 ha	1 390 193 €
NA EL24	55	3 808 ha	4 021 541 €

Lors de la CRAEC du 11 décembre, les enveloppes financières n'ont pas pu être attribuées au PAEC en raison d'incertitudes sur les financements disponibles. Elles ne devraient être connues qu'après la prochaine CRAEC qui se tiendra le 25 mars 2024.

Programmes et projets en lien avec Natura 2000

1- ACTION EN FAVEUR DU LEZARD OCELLE

Le CEN NA a répondu à l'appel à candidature « France Relance – Plan de relance verte en faveur du Lézard ocellé en Nouvelle-Aquitaine » relayé par la Société Herpétologique de France. Plusieurs opérations en faveur de l'espèce sont proposées en contexte de pelouses calcaires et milieux associés : restauration mécanique, travaux préalables à la mise en pâturage, pastoralisme itinérant.

Sur des parcelles acquises par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelles-Aquitaine sur le site des coteaux calcaires de Borrèze, des travaux de restauration mécanique de pelouses et milieux associés ont été réalisés entre le 27 février et le 9 mars 2023 par l'entreprise LUCANE sur 2 secteurs représentant 2,4 ha (Figures 13 à 16).

Il s'agissait de restaurer les habitats d'espèces à Lézard ocellé par :

- Restauration de pelouses par débroussaillage, broyage forestier et bucheronnage sélectif de la strate arbustive et arborescente
- Traitement de la lisière forestière par débroussaillage et bucheronnage
- Connexion des ilots de pelouses (création de layons) broyage forestier et bucheronnage



Figure 13 : Vues du secteur 1 avant travaux (à gauche) et après travaux (à droite)



Figure 14 : Vues du secteur 2 avant travaux (à gauche) et après travaux (à droite)

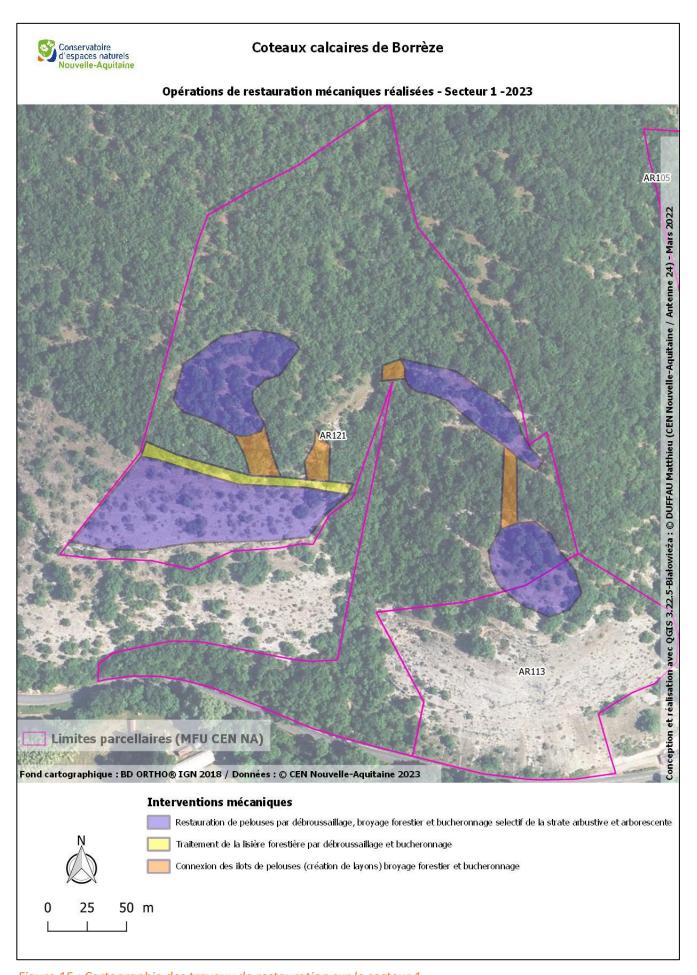


Figure 15 : Cartographie des travaux de restauration sur le secteur 1

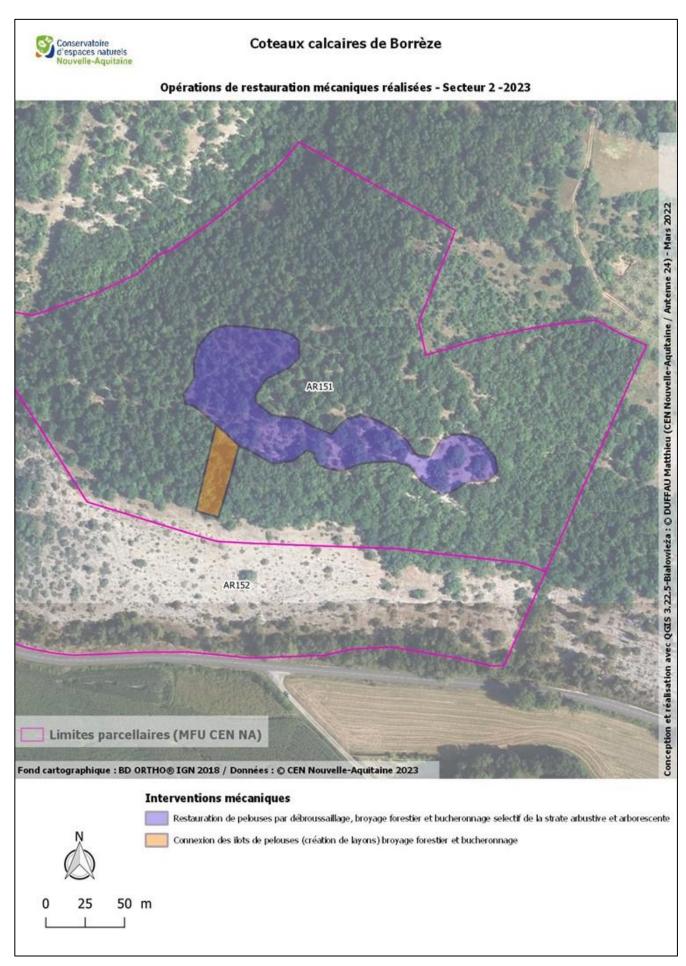


Figure 16 : Cartographie des travaux de restauration sur le secteur 2

2- ACQUISITION DE PARCELLES SUR LE SITE NATURA 2000 COTEAUX CALCAIRES DE BORREZE

Dans le cadre de la politique NéoTerra de la région Nouvelle-Aquitaine, le CEN Nouvelle-Aquitaine poursuit un objectif d'acquisition foncière de milieux naturels sur des aires foncières prioritaires en termes de patrimoine naturel dont font partie les coteaux calcaires de Borrèze.

Un propriétaire a souhaité vendre ses parcelles au CEN Nouvelle-Aquitaine situées au sein du site des Coteaux calcaires de Borrèze. Ces deux parcelles d'une surface de 8,45 ha avaient bénéficié d'un contrat Natura 2000 de 2016 à 2021, permettant la pose d'une clôture fixe et le pâturage de ce coteau proche du village de Borrèze (Figure 17). Les parcelles ont été acquises en novembre 2023, et le CEN projette le dépôt d'un nouveau contrat Natura 2000 sur ces parcelles, en réponse à l'appel à projet de la Région qui devrait paraître au printemps 2024. Les actions envisagées sont de la restauration des pelouses sèches par bûcheronnage et débroussaillage, ainsi que de l'entretien par pâturage.

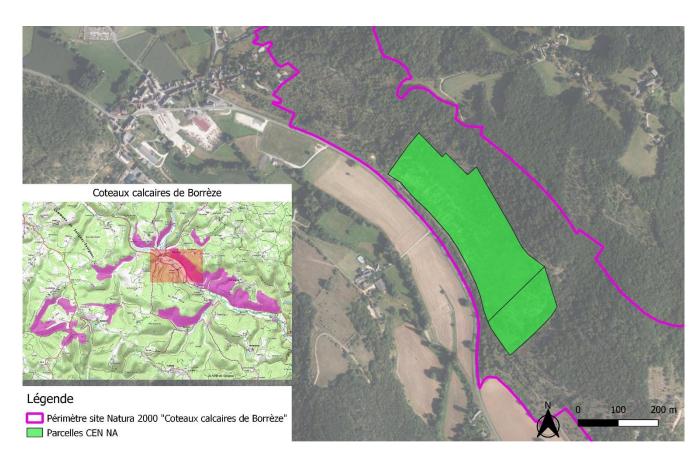


Figure 17 : Localisation des parcelles des parcelles acquises en novembre 2023 par le CEN Nouvelle-Aquitaine, au sein du site Natura 2000 des Coteaux calcaires de Borrèze.

Annexes

Annexe 1 : Autres espèces importantes proposées au FSD

Annexe 2 : Courriers d'invitation aux réunions des COPILs

Annexe 3 : Diaporamas présentés aux réunions des COPILs

Annexe 4 : Compte rendu des réunions des COPILs

Annexe 5 : Compte rendu d'activité à mi-parcours

Annexe 1:

Autres espèces importantes proposées au FSD

FR7200676 : Coteaux calcaires de Borrèze

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitat	Autres motivations
Insectes	Arethusana arethusa (Denis & Schiffermüller, 1775)	Le Mercure		Liste rouge régionale : EN
Insectes	Cupido minimus (Fuessly, 1775)	Agrus frêle		Liste rouge régionale : VU
Insectes	Hesperia comma (Linnaeus, 1758)	Le Virgule		Liste rouge régionale : VU
Insectes	Pseudophilotes baton (Bergsträsser, 1779)	Azuré du thym		Liste rouge régionale : EN
Insectes	Pyrgus carthami (Hübner, 1813)	Hespérie du carthame		Liste rouge régionale : EN
Reptiles	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	Annexe IV	Protection nationale
Flore	Ajuga chamaepitys (L.) Schreb., 1773	Bugle petit pin		Protection régionale
Flore	Carex digitata L., 1753	Laiche digitée		Protection départementale
Flore	Clypeola jonthlaspi L., 1753	Clypéole jonthlaspi		Protection régionale
Flore	Galium pusillum L., 1753	Gaillet fluet		Liste rouge régionale : VU
Flore	Hyssopus officinalis L., 1753	Hysope officinale		Liste rouge régionale : EN
Flore	Iberis amara L., 1753	Ibéride amère		Protection régionale
Flore	Inula spiraeifolia L., 1759	Inule à feuille de Spirée		Liste rouge régionale : VU
Flore	Linum austriacum L., 1753	Lin d'Autriche		Liste rouge régionale : VU
Flore	Linum provinciale Jord., 1849	Lin des collines		Protection régionale
Flore	Mercurialis huetii Hanry, 1864	Mercuriale de Huet		Liste rouge régionale : EN
Flore	Ranunculus paludosus Poir., 1789	Renoncule des marais		Protection régionale
Flore	Ruscus aculeatus L., 1753	Fragon faux houx	Annexe V	
Flore	Scilla bifolia L., 1753	Scille à deux feuilles		Protection régionale
Flore	Stipa gallica Čelak., 1883	Stipe de Gaule		Liste rouge régionale : VU
Flore	Trinia glauca (L.) Dumort., 1827	Trinie glauque		Liste rouge régionale : VU

FR7200665 : Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincent le Paluel

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitat	Autres motivations
Oiseaux	Lullula arborea (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu		Directive Oiseaux - Annexe I
Reptiles	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	Annexe IV	
Flore	Aster amellus L., 1753	Aster amelle		Liste rouge régionale : EN / Protection nationale
Flore	Euphorbia seguieriana Neck., 1770	Euphorbe de Séguier		Protection départementale
Flore	Lactuca perennis L., 1753	Laitue pérenne		Protection régionale
Flore	Neottia nidus-avis (L.) Rich., 1817	Néottie nid d'oiseau		Protection régionale
Flore	Ruscus aculeatus L., 1753	Fragon faux-houx	Annexe V	

FR7200672 : Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitat	Autres motivations
Oiseaux	Jynx torquilla Linnaeus, 1758	Torcol fourmilier		Protection nationale
Oiseaux	Lanius collurio Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur		Directive Oiseaux : Annexe I
Oiseaux	Lullula arborea (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu		Directive Oiseaux : Annexe I
Oiseaux	Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Milan noir		Directive Oiseaux : Annexe I
Oiseaux	Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre		Protection nationale
Oiseaux	Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	Serin cini		Protection nationale
Insectes	Arcyptera fusca (Pallas, 1773)	Arcyptère bariolée		Espèce relique rare
Insectes	Arethusana arethusa (Denis & Schiffermüller, 1775)	Le Mercure		Liste rouge régionale : EN
Insectes	Cupido minimus (Fuessly, 1775)	Argus frêle		Liste rouge régionale : VU
Insectes	Pseudophilotes baton (Bergsträsser, 1779)	Azuré du thym		Liste rouge régionale : EN
Insectes	Pyrgus carthami (Hübner, 1813)	Hespérie du Carthame		Liste rouge régionale : EN
Insectes	Satyrus ferula (Fabricius, 1793)	Grande coronide		Liste rouge régionale : EN
Insectes	Trachusa interrupta (Fabricius, 1781)	Anthidie interrompue		Liste rouge Europe : EN
Mammifères	Genetta genetta (Linnaeus, 1758)	Genette commune	Annexe V	Protection nationale
Flore	Ajuga chamaepitys (L.) Schreb., 1773	Bugle petit-pin		Protection régionale
Flore	Artemisia alba Turra, 1764	Armoise blanche		Liste rouge régionale : VU
Flore	Bromus squarrosus L., 1753	Brome squarreux		Liste rouge régionale : EN
Flore	Campanula persicifolia L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher		Protection départmentale
Flore	Carex digitata L., 1753	Laîche digitée		Protection départmentale
Flore	Carex humilis Leyss., 1758	Laîche humble		Protection départmentale
Flore	Carlina corymbosa L., 1753	Carline en corymbe		Protection régionale
Flore	Carlina hispanica Lam., 1785	Carline d'Espagne		Liste rouge régionale : VU
Flore	Caucalis platycarpos L., 1753	Caucalide à fruits larges		Liste rouge régionale : CR
Flore	Centaurea calcitrapa L., 1753	Centaurée chausse-trape		Liste rouge Europe et Monde : EN
Flore	Centranthus calcitrapae (L.) Dufr., 1811	Centranthe chausse-trape		Liste rouge régionale : VU
Flore	Crucianella angustifolia L., 1753	Crucianelle à feuilles étroites		Liste rouge régionale : VU
Flore	Cytisus hirsutus L., 1753	Cytise hérissé		Protection régionale
Flore	Epipactis microphylla (Ehrh.) Sw., 1800	Épipactide à petites feuilles		Protection régionale
Flore	Euphorbia seguieriana Neck., 1770	Euphorbe de Séguier		Protection régionale
Flore	Hypericum montanum L., 1755	Millpertuis des montagnes		Protection régionale
Flore	Iberis amara L., 1753	Ibéride amère		Protection régionale
Flore	Jasminum fruticans L., 1753	Jasmin ligneux		Protection régionale
Flore	Lactuca perennis L., 1753	Laitue pérenne		Protection régionale
Flore	Lathyrus setifolius L., 1753	Gesse à feuilles très fines		Liste rouge régionale : EN
Flore	Neottia nidus-avis (L.) Rich., 1817	Néottie nid d'oiseau		Protection départmentale
Flore	Orchis simia Lam., 1779	Orchis singe		Protection départmentale
Flore	Rhaponticum coniferum (L.) Greuter, 2003	Leuzée conifère		Protection régionale
Flore	Ruscus aculeatus L., 1753	Fragon faux-houx	Annexe V	
Flore	Sedum sediforme (Jacq.) Pau, 1909	Orpin de Nice		Protection régionale
Flore	Stipa gallica Čelak., 1883	Stipe de Gaulle		Liste rouge régionale : VU

Annexe 2:

Courriers d'invitation aux réunions des COPILs







Bordeaux, le 12 décembre 2023

Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine à -Destinataire in fine-

Objet : Réunion du Comité de Pilotage des sites Natura 2000 « Coteaux calcaires de Borrèze » et « Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel »

Madame, Monsieur

Depuis le 1er janvier 2023, la compétence de gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres est revenue aux régions. Pour la période 2023-2026, la Région Nouvelle-Aquitaine a confié la mission d'animation des sites Natura 2000 des « Coteaux calcaires de Borrèze » et des « Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel » au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Celui-ci assurait déjà l'animation de ce site depuis plusieurs années.

Aussi, j'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Comité de Pilotage conjoint de ces sites qui se tiendra le :

Mardi 30 janvier 2024 à 10 heures à la Mairie de Borrèze

L'ordre du jour de cette réunion sera le suivant :

- Rappel sur les sites Natura 2000 et les évolutions de la gouvernance
- Bilan de l'animation
- Proposition de mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD)
- Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de Région, et par délégation, Le Président du Comité de Pilotage des sites Natura 2000

Jean-Pierre RAYNAUD

Destinataires

- Monsieur le Président du Conseil Régional de Nouvelle Aguitaine
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Dordogne
- Madame, Monsieur les Conseillers départementaux de Sarlat-la-Canéda
- Madame, Monsieur les Conseillers départementaux de Terrasson-Lavilledieu
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays de Fénelon en Périgord noir
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir
- Monsieur le Maire de la commune de Borrèze
- Monsieur le Maire de la commune de Salignac-Eyvigues
- Monsieur le Maire de la commune de Simeyrols

Monsieur le Maire de la commune de Proissans

Monsieur le Maire de la commune de St Crépin et Carlucet

Monsieur le Maire de la commune de Ste Nathalène

Madame le Maire de la commune de St Vincent le Paluel

- Monsieur le Président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Dordogne
- Monsieur le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Dordogne
- Monsieur le Président de l'AFPL de Borrèze
- Monsieur le Président de l'AFPL des Coteaux du Sarladais
- Monsieur le Président de l'association des bergers itinérants du Périgord
- Monsieur le Président du Pays du Périgord Noir
- Monsieur le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine
- Monsieur le Président de la SEPANSO Dordogne
- Monsieur le Président du CAUE de la Dordogne
- Monsieur le Directeur du CBN SA
- Monsieur le Président du Conseil National de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne
- Monsieur le Président du CRDA du Périgord Noir
- Monsieur le Président de la F.D.S.E.A. de la Dordogne
- Monsieur le Président de la C.D.J.A. de la Dordogne
- Monsieur le Chef de Service de la SAFER Aquitaine-Atlantique
- Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne
- Madame la Présidente du Comité Départemental de randonnée pédestre de Dordogne
- Monsieur le Président du Comité Départemental de Spéléologie de Dordogne
- Monsieur le Président du Comité Départemental de VTT de Dordogne
- Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme de Dordogne
- Monsieur le Président de l'Office de Tourisme du Pays de Fénelon
- Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de Sarlat-la-Canéda
- Monsieur le Président du Syndicat Départemental de l'hôtellerie de plein air de Dordogne
- Monsieur le Président de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Dordogne
- Monsieur le Directeur de la société d'exploitation des carrières Occitanie Pierre
- Monsieur le Directeur de la société d'exploitation des carrières de Thiviers
- Monsieur le Directeur de la société d'exploitation des carrières Chausse et Fils
- Monsieur le Directeur de la société d'exploitation des carrières Siorat
- Monsieur Hervé THOMAS Correspondant "Natura 2000" Dordogne CSRPN d'Aquitaine
- Monsieur le Préfet de la Dordogne
- Madame la Sous-Préfète de Sarlat
 - Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle
- Aquitaine
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Dordogne
- Monsieur le Délégué Départemental de l'Office National des Forêts de la Dordogne
- Monsieur le Chef du Service Départemental de l'ONCFS de la Dordogne







SIORAC EN PERIGORD, le 08 janvier 2024

Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine Aux Membres du Comité de Pilotage

Objet : Réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou »

Madame, Monsieur

Depuis le 1er janvier 2023, la compétence de gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres est revenue aux régions. Pour la période 2023-2026, la Région Nouvelle-Aquitaine a confié la mission d'animation du site Natura 2000 des « Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou » au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Celui-ci assurait déjà l'animation de ce site depuis plusieurs années.

Aussi, j'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Comité de Pilotage de ce site qui se tiendra le :

Vendredi 9 février 2024 à 10 heures à la mairie de Daglan

L'ordre du jour de cette réunion sera le suivant :

- Rappel sur le site Natura 2000 et les évolutions de la gouvernance
- Bilan de l'animation
- Proposition de mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD)
- Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de Région, et par délégation, Le Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000

Benjamin DELRIEUX

Destinataires

- Monsieur le président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur le président du Conseil Départemental de la Dordogne
- Madame, Monsieur le Conseiller Général Départemental de la Vallée de la Dordogne
- Monsieur le président de la Communauté de Communes Domme Villefranche du Périgord
- Madame la maire de la commune de Bouzic
- Monsieur le maire de la commune de Campagnac-lès-Quercy
- Monsieur le maire de la commune de Castelnaud-la-Chapelle
- Madame la maire de la commune de Cénac-et-Saint-Julien
- Monsieur le maire de la commune de Daglan
- Madame la maire de la commune de Saint-Cybranet
- Madame la maire de la commune de Saint-Pompont
- Monsieur le maire de la commune de Veyrines de Domme
- Monsieur le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Dordogne
- Monsieur le président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Dordogne
- Monsieur le président de l'association foncière pastorale libre "Entre Céou et Quercy"
- Monsieur le président de l'association des bergers itinérants du Périgord
- Monsieur le président du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
- Madame la présidente du Conservatoire botanique national Sud-Atlantique
- Monsieur le président de la SEPANSO Dordogne
- Monsieur le président du Comité départemental de spéléologie de Dordogne
- Monsieur le président du Pays du Périgord Noir
- Monsieur le président du CAUE de la Dordogne
- Monsieur le président de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne
- Monsieur le directeur du CRDA du Périgord Noir
- Monsieur le président de la FDSEA de la Dordogne
- Monsieur le président de la CDJA de la Dordogne
- Monsieur le président de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Aquitaine-Atlantique
- Monsieur le président du Centre régional de la propriété forestière de Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur le président de la Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne
- Madame la présidente du Comité Départemental de randonnée pédestre de Dordogne
- Monsieur le président du Comité départemental de VTT en Dordogne
- Monsieur le président du Comité départemental du tourisme de Dordogne-Périgord
- Monsieur le président de l'Office du tourisme du Périgord Noir Vallée Dordogne
- Monsieur le président du Syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air de Dordogne
- Monsieur le président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de la Dordogne
- Monsieur Hervé THOMAS Correspondant "Natura 2000" Dordogne CSRPN d'Aquitaine
- Monsieur le Préfet de la Dordogne
- Madame la Sous-Préfète de Sarlat
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne
- Monsieur le chef de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne
- Madame le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité

Annexe 3:

Diaporamas présentés aux réunions des COPILs





Le Comité de Pilotage Natura 2000 Natura 2000 : concilier Biodiversité + Activités humaines • CoPil = organe de décision, de concertation → Réunit acteurs du territoire : collectivités, activités, loisirs, associations... Proposer Débattre Questionner



TRANSFERT DE COMPÉTENCES À LA RÉGION

3





6

4









Enjeux sur les sites

Site des coteaux calcaires de Bornère : S HIC

Petrours shahe

Lunie à Genérales

Lunie à Genérales

Lunie à Genérales

Lunie à Genérales

Site des coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel : 3 HIC

Chinais surts

Chinais surts



11 12



➤ Animation

➤ Suivi du site et du DOCOB

➤ Assistance technique

> Assistance administrative

PROGRAMME D'ANIMATION ET BILAN 2023

13

17

14



Programme d'animation

	7	2023-2024	5054-5052	2025-2026	Précisions
	1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de commun	ication			
	Publication de bulletins d'Information	×		×	
	Sites Internet	X	×	×	Création en 2022. Mise à jour en 2023
	Bocuments de communication				Brochures réalisées en 2022
1-Animation	Animation d'une néuvien publique cible		×		Idées ?
	Articles dans les journaux	1 2	X.	\$	idées ?
	1-1 Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires	×	x	×	18/04 : Animation faune flore Borrèze idées Proissans ?
	1-2 Schanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000	×	×	×	

15



Les missions d'animation du site N2000

16

18



Bulletin d'information : Natur'Actu



Proposition d'articles :

- Bilan des contrats Natura 2000
 Zoom sur une espèce, un milleu naturel
- Zoom MAEC
 Propositions, idées ??







21





23 24





Mise à jour du Formulaire Standard de Données

Hic / Eic Espèces
patrimoniales

Mise à jour / Saisle du ISD

Mise à jour / Saisle
Daviere Habital
Fautile Faut

27



Mise à jour du FSD : Coteaux calcaires de Borrèze

EN

La Monte du Type

La Monte du Type

La Monte du Type

Regular polit politique

Pr. R

Books politique

Pr. R

Books politique

Total giunque



29 30





MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET **CLIMATIQUES (MAEC)**

32

34



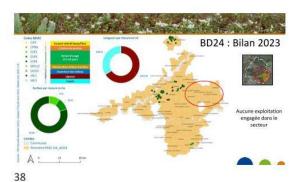
Appel à projet 2023: 11 PAEC déposés 1 PAEC = Territoire + Enjeux MAEC ouvertes

33

The second second Déroulement de la campagne 35











39 40

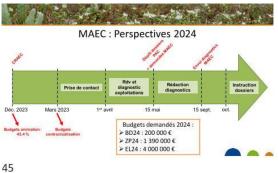




42









A Comment of the comm Restauration des habitats à Lézard Ocellé

A STATE OF THE STA Restauration des habitats à Lézard Ocellé AAP Plan « France relance » du MTE relayé par SHF Proposition d'actions de gestion des milieux en faveur d'une espèce bénéficiant d'un PNA: Le lézard Ocellé Réponse CEN NA à l'AAP Objectifs: Restauration mécanique d'habitats à lézard ocellé réouverture de pelouses calcaires thermophiles et milieux associés Où: : plusieurs secteurs en Dordogne dont « Coteaux de Borrèze », sur parcelles en MFU CEN NA
 Période: 2021-2023 Conservatoise
di espaces natureis
Nouvelle-Aquitaine

47

• Le lézard Ocellé (Timon lepidus)

- Non IC = pas de financement N2000

Occupe des habitats avec végétation rase ou nulle = pelouses calcaires

 Protection nationale
 LR nationale : Vulnérable - LR aquitaine : En danger

En Dordogne

48

46











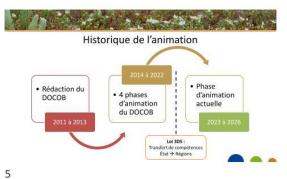


Le Comité de Pilotage Natura 2000 Natura 2000 : concilier Biodiversité + Activités humaines • CoPil = organe de décision, de concertation → Réunit acteurs du territoire : collectivités, activités, loisirs, associations... Proposer Débattre Questionner

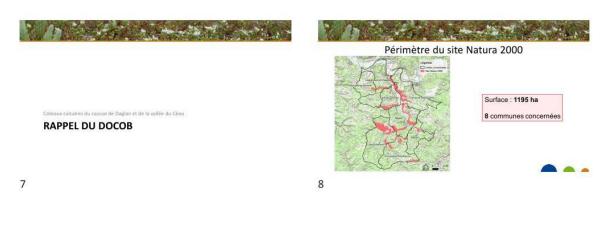
TRANSFERT DE COMPÉTENCES À LA RÉGION

3

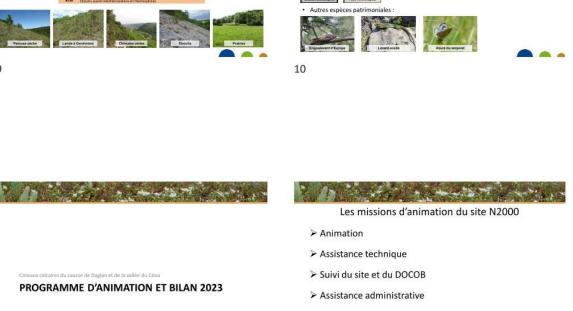
4



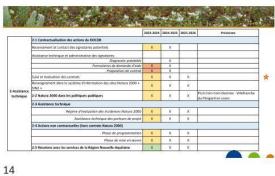


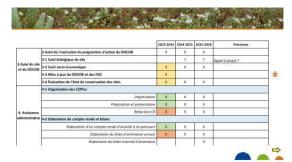












Bulletin d'information : Natur'Actu

Proposition d'articles :

Bilan des contrats Natura 2000

Zoom sur une espèce, un milieu naturel

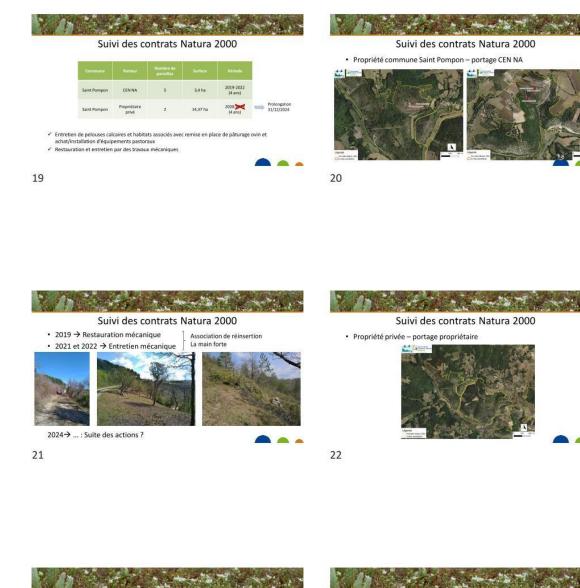
Zoom MAEC

Sensibilisation

Propositions, idées ??







Suivi des contrats Natura 2000

Mise en pâturage du coteau

23

Début 2020 → pose de clôtures

4

Suivi des contrats Natura 2000

• Depuis juin 2020 → Pâturage du coteau 1 à 2 fois par an











Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

27

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

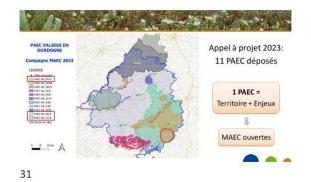
Cadre général

De Dijectif : Favoriser la mise en œuvre ou le maintien de pratiques agricoles favorables à l'environnement

MAEC : Obligations (cahier des charges) / Rémunération

Plan Stratégique Régional
Stratégique R

29 30

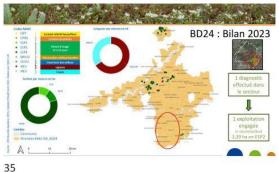




PAEC NA_BD24: Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne • Enjeu : Biodiversité Opérateur : = Fusion de 5 anciens PAEC sur sites N2000 Animateurs : Conservatoire d'espaces nati • Budget 2023 : 300 000 €



33





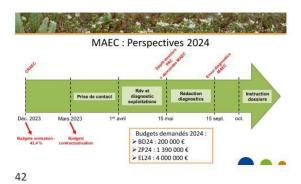


NA_ZP24: Bilan 2023











AUTRES PROGRAMMES/PROJETS EN LIEN AVEC NATURA 2000



Acquisitions foncières du CEN

- Feuille de route NéoTerra de la Région NA => CEN NA identifié comme opérateur foncier pour l'acquisition et la préservation de milieux à « haute valeur environnementales »
- · Opportunités d'acquisition pendant l'animation sur le site
- Opportunités liées à des ventes SAFER
 Localisation : commune de Saint Pompon, Cénac et Saint Julien, Daglan, Saint Laurent la Vallée









43

44

46





45

47





Annexe 4:

Compte rendu des réunions des COPILs







Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage

Sites Natura 2000

FR7200665 : Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincent le Paluel

FR7200676: Coteaux calcaires de Borrèze

Vendredi 30 janvier 2024 À la mairie de Borrèze

Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe

M. Jean-Pierre RAYNAUD, conseiller régional et nouveau président des Comités de Pilotage (CoPil) des deux sites, se présente et ouvre la réunion en évoquant le transfert de compétences à la Région. Les participants à la réunion se présentent ensuite lors d'un tour de table.

La parole est laissée à Cyrille GOUAT, co-animateur du site, qui commence par donner l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit notamment de présenter le bilan de l'animation de l'année écoulée du site, le bilan de la campagne MAEC, et d'aborder divers sujets en lien avec le site.

M. GOUAT fait un rappel sur les objectifs du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées.

Un rappel est donné sur l'historique de l'animation des sites : les Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites ont été validés en 2013, après quoi deux phases d'animation se sont succédé. Depuis le 15 mars 2023, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine assure une nouvelle phase d'animation dans le cadre d'un marché de la Région Nouvelle-Aquitaine. Hugo MAILLOS, du service Natura 2000 de la Région, et gestionnaire pour le département de la Dordogne, fait un rappel sur le transfert de compétences aux Régions dans le cadre de la loi 3DS. Il précise la répartition des compétences entre État et Régions. Il insiste sur le rôle de la Région pour soutenir l'animation du site et les différents dispositifs existants, comme les contrats Natura 2000. Il explique l'organisation du service Natura 2000 de la Région, avec différentes antennes à travers la Région, dont une à Périgueux pour la Dordogne.

Rappels sur le site et le Document d'Objectifs :

M. GOUAT rappelle les caractéristiques des sites. Le site des Coteaux calcaires de Borrèze s'étend sur 415 ha et 3 communes, tandis que celui des Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincent le Paluel s'étend sur 427 ha et 4 communes. Les enjeux écologiques des sites sont rappelés, avec la présentation des différents habitats d'intérêt communautaires (HIC) et espèces d'intérêt communautaires (EIC) qui y sont connus.

Animation du site:

Le **programme d'animation** des sites pour les 3 années du marché (de mars 2023 à mars 2026) est ensuite présenté, tout en faisant le bilan des actions de l'année écoulée. L'animation comprend 4 grandes missions qui sont détaillées par la suite.

1- Actions de sensibilisation, d'information, de communication

Des **bulletins d'information** sur les site doivent être conçus et publiés en début d'année 2024. M. GOUAT présente le modèle actuellement utilisé par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Il donne des propositions d'articles (bilan des contrats Natura 2000, zoom sur une espèce ou un habitat emblématique, sensibilisation), et invite l'assemblée à faire ses propres propositions si des sujets lui semblent importants. La possibilité de faire des interviews de personnes en lien avec les sites, comme des membres de l'AFPL de Borrèze est évoquée. Il est convenu avec les communes présentes que ces bulletins pourront être intégrés dans les bulletins municipaux, pour assurer leur diffusion auprès de la population.

Les **sites internet** des sites Natura 2000 sont ensuite présentés. Ils sont disponibles aux adresses suivantes :

- www.coteaux-calcaires-proissans.fr
- www.coteaux-calcaires-borreze.fr

Les sites comprennent plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats des sites, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Ces sites internet ont été créés en 2022 et mis à jour en 2023. Il est proposé de relayer ces sites sur les sites internet respectifs des communes concernées.

Deux plaquettes d'information sur chacun des sites ont été créées en 2022. La première donne une présentation générale du site, de son périmètre et de ses enjeux. La deuxième présente les différents outils de gestion du dispositif : les contrats Natura 2000, les Mesures agro-environnementales et climatiques ou encore la Charte Natura 2000. Les plaquettes sont présentées aux participants.

Des **réunions publiques ciblées** devront être organisées. M. GOUAT demande à l'assemblée si elle a des idées de sujets particuliers à aborder lors de ces réunions. Un participant évoque le manque de brebis et de bergers disponibles, alors que des surfaces importantes nécessitent d'être pâturées. Un tel sujet pourrait être évoqué en réunion. Ces réunions pourraient également servir à faire mieux connaître les sites par la population.

Une **animation grand public** devra être organisée sur chaque site dans l'année à venir. Une journée sur l'arbre, l'agriculture et l'élevage est organisée le 25 mai à Borrèze par l'association Borrèze en scène. Il pourrait être intéressant d'intégrer l'animation sur le site de Borrèze à cette manifestation. Il est également évoqué la possibilité d'organiser des animations auprès des scolaires.

Mme Bernadette BOISVERT, de la Chambre d'agriculture de Dordogne, évoque le projet de brûlage dirigé à Borrèze, avec les sapeurs-pompiers. Une telle démarche présente l'intérêt de diminuer le risque incendie tout en augmentant la ressource herbagère disponible et en favorisant l'accès aux animaux, ce qui permet d'envisager par la suite un entretien par pâturage.

M. Vincent LAULHERE, éleveur et berger sur la commune de Borrèze, et travaillant en lien avec l'AFPL, parle du manque du notoriété du site Natura 2000, et de la nécessité d'implanter un panneau d'information. M. MAILLOS indique qu'un tel panneau peut être financé par Natura 2000 s'il est implanté au sein du périmètre du site, et en lien avec une action réalisée. Un panneau pourrait ainsi être implanté en lien avec les contrats Natura 2000 du site. Il serait aussi intéressant d'implanter un panneau au sein du village de Borrèze, par exemple sur le parking, à proximité d'autres panneaux d'information, pour lui assurer une bonne visibilité. Des financements autres que Natura 2000 seraient alors à rechercher.

Des **articles** à propos des sites Natura 2000 devront être publiés dans la presse. Les membres de l'AFPL de Borrèze proposent d'écrire un article commun avec le CEN.

Assistance technique

L'assistance aux AFPL est abordée. Si une réunion a eu lieu avec celle de Borrèze, du côté de celles de Proissans, il n'y actuellement plus d'itinérance.

Les outils contractuels de gestion du site sont abordés. M. GOUAT présente le travail de recensement des propriétaires de parcelles au sein des sites Natura 2000 qui est en cours. Ceux qui possèdent des parcelles avec des HIC seront contactés par courrier en 2024 pour leur présenter ces outils, en particulier les contrats Natura 2000.

M. GOUAT présente le **contrat Natura 2000** qui est en cours à Borrèze, porté par l'AFPL de Borrèze. Il s'agit de l'entretien de 25 ha de pelouses calcaires et d'habitats associés par pâturage ovin. L'AFPL évoque ses problèmes de trésorerie, et le décalage des paiements du contrat Natura 2000 qui peuvent la mettre en difficulté. M. LAULHERE ajoute que cela rend difficile la promotion du dispositif. Mme BOISVERT abonde en précisant que ces problèmes d'autonomie financière font que certaines aides au pastoralisme ne peuvent être mobilisées par l'AFPL. M. MAILLOS indique qu'il sera possible de faire des avances dans les prochains contrats, à hauteur de 40 ou 50 %, et ajoute que les demandes de paiement sont en cours d'instruction et que les paiements à venir devraient être plus rapide que l'année écoulée, après une période de rodage des services de la Région.

M. LAULHERE fait un retour d'expérience sur ce contrat Natura 2000 et celui qui l'a précédé. Il a investi dans un troupeau de 40 agnelles qui pâturent toute l'année sur les terrains de l'AFPL. Sur les parcelles du contrat, les brebis sont laissées pendant longtemps sur de grandes surfaces, pour qu'elles aient suffisamment à manger. Bien qu'elles pâturent sur des terrains rudes, il n'y a aucun problème pour les mises bas et les brebis ne présentent pas de problèmes de parasites ou de maladie des pieds. Malgré un gros travail sur les clôtures, et une moindre prolificité des brebis, les coûts de production dans ces conditions sont également réduits. En revanche, la grande distance à laquelle se situe l'abattoir est un problème. M. RAYNAUD indique qu'il est pris en compte par la Région, mais que cela reste du ressort de l'État.

Le projet d'un futur contrat Natura 2000 sur des parcelles récemment acquises par le Conservatoire est expliqué. M. Matthieu DUFFAU du CEN précise que le portage se ferait plutôt par le CEN, car d'importants travaux de débroussaillage sont envisagés, engendrant des coûts élevés. Les parcelles seraient par la suite pâturées, sachant qu'une clôture avait été financée par un précédent contrat

Natura 2000, porté cette fois par l'ancien propriétaire. En revanche, il sera envisageable d'inscrire par la suite ces parcelles dans l'AFPL de Borrèze.

Les informations sur ces contrats seront rentrées dans la base de données SIN2, qui permet un rapportage au niveau national et européen.

Concernant les **évaluations d'incidence Natura 2000**, M. GOUAT évoque le projet d'une station de reprise d'eau potable sur la commune de Proissans. Un contact sera pris prochainement avec le bureau d'étude en charge du dossier pour lui permettre d'avancer rapidement, la commune souhaitant pouvoir lancer les travaux dans l'année.

2- Suivi du site et du DOCOB

M. GOUAT présente le travail de **mise à jour du Formulaire standard de données** (FSD) du site, qui en constitue la carte d'identité. Le recensement des données naturalistes disponibles a permis de mettre en évidence la présence de nombreuses espèces patrimoniales encore inconnues au sein des sites : il s'agit d'espèces menacées, protégées, ou inscrites aux annexes des directives européennes dites « Habitat, Faune, Flore » et « Oiseaux ». M. DUFFAU, met en avant le fait que le site a une responsabilité pour la préservation de ces espèces menacées, et que les actions faites dans le cadre du site Natura 2000 peuvent leur profiter. Ce travail doit maintenant être validé par la DREAL et le Muséum national d'histoire naturelle.

3- Assistance administrative

Ce volet concerne l'organisation des réunions du Comité de Pilotage des sites, et l'élaboration de comptes rendus et de bilans.

Bilan des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Mme Bernadette BOISVERT de la Chambre d'agriculture de Dordogne présente le bilan des MAEC sur le territoire des sites Natura 2000. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. Mme BOISVERT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et le déroulement de la campagne 2023 pour les MAEC.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, les sites Natura 2000 sont concernés par trois d'entre eux. Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu Biodiversité, avec un budget de 300 000 € en 2023. Aucune parcelle n'a été engagé sur le territoire des sites en 2023. Le PAEC suivant, « Zone pastorale de Dordogne » (ZP24) vise à soutenir le pastoralisme, qui joue un rôle majeur pour l'entretien du paysage et des milieux naturels, ou encore dans la lutte contre les incendies. Il a bénéficié d'un budget de 500 000 € en 2023 et 3 exploitations s'y sont engagées autour du site des Coteaux calcaires de Borrèze, représentant un peu plus de 84 ha. Le dernier PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. Il avait un budget de 1,1 million d'euros contre 5,4 millions demandés. 2 exploitations s'y sont engagées dans le secteur de Proissans. Mme BOISVERT précise que ce PAEC favorise les structures d'élevage extensif et les pratiques respectueuses de l'environnement, avec un impact positif sur les sites Natura 2000.

Mme BOISVERT donne enfin les perspectives pour la campagne 2024, avec un budget qui ne devrait être connu qu'au mois de mars.

Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000

M. DUFFAU présente les travaux effectués pour restaurer les habitats à Lézard ocellé, dans le cadre d'un appel à projet du plan « France relance ». 2,4 ha d'habitats de pelouse ont ainsi été restaurés en 2023, profitant à ce lézard menacé qui reste présent sur les coteaux de Borrèze.

M. Thierry DELPECH, président de l'association des Bergers itinérants du Périgord (BIP), prend la parole pour parler des difficultés à trouver des éleveurs, et du problème de l'arrivée du loup. Des études de vulnérabilité des élevages sont demandées, pour permettre une meilleure cohabitation. Une autre cohabitation, celle des randonneurs avec les chiens de protection est abordée. Il y aura aussi un besoin accru de gardiennage, et la crainte est que ces différents paramètres mettent en péril l'élevage en extérieur. Mme Mélanie AUPY de la DDT indique qu'il existe des aides financières pour les chiens de protection. Il y a cependant un besoin de préparation, puisque l'éducation de ces chiens prend plusieurs années. Mme BOISVERT ajoute que l'accès à ces aides dépend du classement des communes en cercle 1, 2 ou 3, et qu'il y a un fort besoin d'investissement pour préparer le retour du loup.

Conclusion

M. RAYNAUD clôt la réunion vers 12h30, en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution. La commune de Borrèze est remerciée pour avoir accueilli la réunion.

M. Jean-Pierre RAYNAUD Président du CoPil des sites des Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincent le Paluel et des Coteaux

galcaires de Borrèze





SITES NATURA 2000

« COTEAUX CALCAIRES DE BORREZE »

« COTEAUX CALCAIRES DE PROISSANS, STE NATHALENE ET ST VINCENT LE PALUEL »

Réunion du Comité de Pilotage du 30 janvier 2024 à 10 heures

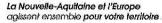
Mairie de Borrèze

NOM – Prénom	Organisme	Signature	Coordonnées
Luc ALBERT Cécile MARTIN	DREAL	excusés	
M. BOUSQUET	UMIH	excusé	
Mailes Alug	Région Norda Agritaine	Johnson	>
Barelet Beylier Stephanie	Sous jectie	Bouseleds	
AUPY Melanie	DDT 24		
Volatte Alosen	Maire de Socrejon et conserved	£)	
LACHAIZE Jeer Plas	consiller SIMEGROUS		
ROUQUIE Ebrenne	Nouve de « Sound Vincent le Palvel	Rouges	
PERFECH	BIP		

LAVINERE Vincent	Exploitant	Vuller'	
BOISVERT Bernadette	Chombre d'agriculture		
RAYNAUD Jean Piene	Conseil Regional		>
LABKISNIE Pau	Prot formeze	Hotzur'C	
DUFFN	CENNA		
BASTIT	AFPL Borreza		
ANG-LARD Régine	Conseil Départemental	ex cuséo	
		*	











Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage Site Natura 2000 FR720067 : Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

Vendredi 9 février 2024 À la mairie de Daglan

Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe

M. Benjamin DELRIEUX, conseiller régional et nouveau président du Comité de Pilotage (CoPil) du site, se présente et ouvre la réunion. Il rappelle l'implication de la Région Nouvelle-Aquitaine dans la politique Natura 2000 : 87 élus régionaux font partie des instances Natura 2000 et 50 sont présidents de CoPil. La Région mobilise un budget de 3 millions d'euros pour les 235 sites terrestres dont elle a récupéré la gestion avec le transfert de compétences.

Les participants à la réunion se présentent lors d'un tour de table. M. Frédérick VIALES, du Comité départemental de spéléologie de la Dordogne (CDS 24), qui est également professionnel d'escalade, indique que les fédérations d'escalade (FFCAM et FFME) ne sont pas représentées du CoPil, et pense qu'il serait important de les y intégrer (Note: le site Natura 2000 abrite le plus important site d'escalade du département).

La parole est laissée à Cyrille GOUAT, co-animateur du site, qui commence par donner l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit notamment de présenter le bilan de l'animation de l'année écoulée du site, le bilan de la campagne MAEC, et d'aborder divers sujets en lien avec le site.

M. GOUAT fait un rappel sur les objectifs du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées.

Un rappel est donné sur l'historique de l'animation du site : le Document d'Objectifs (DOCOB) du site a été validé en 2013, après quoi deux phases d'animation se sont succédé. Depuis le 15 mars 2023, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine assure une nouvelle phase d'animation dans le cadre d'un marché de la Région Nouvelle-Aquitaine. Hugo MAILLOS, du service Natura 2000 de la Région, et gestionnaire pour le département de la Dordogne, fait un rappel sur le transfert de compétences aux Régions dans le cadre de la loi 3DS. Il précise la répartition des compétences entre État et Régions. Il insiste sur le rôle de la Région pour soutenir l'animation du site et les différents

dispositifs existants, comme les contrats Natura 2000. Il explique l'organisation du service Natura 2000 de la Région, avec différentes antennes à travers la Région, dont une à Périgueux pour la Dordogne.

Rappels sur le site et le Document d'Objectifs :

M. GOUAT rappelle les caractéristiques du site : il s'étend sur 1195 ha et 8 communes, autour de la vallée du Céou. Les enjeux écologiques du site sont rappelés, avec la présentation des différents habitats d'intérêt communautaires (HIC) et espèces d'intérêt communautaires (EIC) qui y sont connus. D'autres espèces à caractère patrimonial du site sont également présentées.

Animation du site:

Le programme d'animation du site pour les 3 années du marché (de mars 2023 à mars 2026) est ensuite présenté, tout en faisant le bilan des actions de l'année écoulée. L'animation comprend 4 grandes missions qui sont détaillées par la suite.

1- Actions de sensibilisation, d'information, de communication

Un bulletin d'information sur le site doit être conçu et publié en début d'année 2024. M. GOUAT présente le modèle actuellement utilisé par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Il donne des propositions d'articles (bilan des contrats Natura 2000, zoom sur une espèce ou un habitat emblématique, sensibilisation), et invite l'assemblée à faire ses propres propositions si des sujets lui semblent importants.

Le site internet du site Natura 2000 est ensuite présenté. Il est disponible à l'adresse suivante : https://coteaux-calcaires-daglan-ceou.fr

Il comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats du site, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Ce site internet a été créé en 2022 et mis à jour en 2023, et la redirection depuis l'ancien site internet est maintenant effective. Il est indiqué qu'il serait intéressant de relayer ce site sur les sites internet respectifs des communes concernées.

Deux plaquettes d'information sur le site ont été créées en 2022. La première donne une présentation générale du site, de son périmètre et de ses enjeux. La deuxième présente les différents outils de gestion du dispositif : les contrats Natura 2000, les Mesures agro-environnementales et climatiques ou encore la Charte Natura 2000. Les plaquettes sont présentées aux participants. M. Pascal DUSSOL, maire de Daglan, évoque la maison de la pierre sèche et du causse de Daglan qui se trouve sur la commune. Il indique qu'il serait intéressant que ces plaquettes y soient distribuées. Il explique ensuite qu'il pourrait être intéressant d'intégrer le conservateur de cette maison au CoPil.

Deux **réunions publiques ciblées** devront être organisées les deux prochaines années. M. GOUAT demande à l'assemblée si elle a des idées de sujets particuliers à aborder lors de ces réunions.

Une animation grand public devra être organisée sur le site dans l'année à venir. M. DUSSOL parle de la fête du printemps qui sera organisée le 17 mars qui pourrait faire un bon cadre pour cette sortie. Si cette date est un peu précoce pour l'observation de la végétation et de la faune, une autre manifestation devrait être organisée en mai par la maison de la pierre sèche et du causse de Daglan. Il est convenu d'y intégrer l'animation.

2- Assistance technique

Les outils contractuels de gestion du site sont abordés. M. GOUAT présente le travail de recensement des propriétaires de parcelles au sein du site Natura 2000 qui est en cours. Ceux qui possèdent des parcelles avec des HIC seront contactés par courrier en 2024 pour leur présenter ces outils, en particulier les contrats Natura 2000.

M. GOUAT présente les deux contrats Natura 2000 qui ont eu lieu sur le site ces dernières années. Le premier est porté par le CEN Nouvelle-Aquitaine sur des parcelles de la commune de Saint Pompon, avec la restauration et l'entretien mécanique de pelouses sèches embroussaillées. Il s'est achevé en 2022, et il est prévu de rencontrer la commune de Saint Pompon pour voir les suites à donner à ce contrat, avec peut-être un nouveau contrat dans les années à venir. L'autre contrat, qui s'achèvera à la fin de l'année 2024, est porté par un propriétaire privé. Il a consisté en la pose de clôtures, puis la remise en pâturage d'un coteau.

Les informations sur ces contrats seront rentrées dans la base de données SIN2, qui permet un rapportage au niveau national et européen.

Concernant les évaluations d'incidence Natura 2000, M. GOUAT rappelle que le PLUi de la Communauté de communes Domme – Villefranche du Périgord, qui englobe le site Natura 2000, est en cours de rédaction et sera donc soumis à évaluation d'incidence. Il sera donc intéressant de prendre contact avec les services de la collectivité pour les conseiller. M. MAILLOS rappelle que si le PLUi est soumis à évaluation d'incidence, par la suite, les pétitionnaires à des permis de construire n'auront plus à le faire de manière individuelle.

M. Jean-Luc BRUGUES, conseiller municipal de Cénac et Saint Julien, se questionne sur le périmètre du site. Il se demande si les parcelles autour de la falaise du Conte font partie du site. Mme Nolwenn QUERO, co-animatrice du site qui a participé à la rédaction du DOCOB, rappelle l'historique de la délimitation du site. Son périmètre a alors été redéfini à la parcelle, et est visible sur le site internet.

Il est également indiqué qu'il avait beaucoup de sollicitations pour des projets de parcs photovoltaïques au sol. Les projets de plantations de truffiers qui peuvent impacter le site Natura 2000 sont également évoquées. Ces deux sujets constituent des points de vigilance.

M. BRUGUES s'interroge sur les coupes d'arbres dans le site. Mme Mélanie AUPY de la DDT et M. MAILLOS font un rappel de la règlementation, en particulier sur le seuil de 4 ha à partir duquel les coupes prélevant plus de la moitié du bois sont soumises à évaluation d'incidence. Ce seuil peut paraître élevé si les coupes concernent des habitats d'intérêt communautaire comme les forêts de chênes verts du site.

M. VIALES déplore le manque d'information et de concertation des fédérations d'escalade, par exemple sur les Arrêtés préfectoraux de protection de biotope. Il en résulte une faible connaissance par les pratiquants.

3- Suivi du site et du DOCOB

M. GOUAT présente le travail de mise à jour du Formulaire standard de données (FSD) du site, qui en constitue la carte d'identité. Le travail de recensement des données naturalistes a permis de mettre en évidence la présence de nombreuses espèces patrimoniales encore inconnues au sein du site, parmi la faune (14 espèces) ou la flore (26 espèces) : il s'agit d'espèces menacées, protégées, ou inscrites aux annexes des directives européennes dites « Habitat, Faune, Flore » et « Oiseaux ». Ce travail doit maintenant être validé par la DREAL et le Muséum national d'histoire naturelle.

4- Assistance administrative

Ce volet concerne l'organisation des réunions du Comité de Pilotage du site, et l'élaboration de comptes rendus et de bilans.

Bilan des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Mme Bernadette BOISVERT de la Chambre d'agriculture de Dordogne présente le bilan des MAEC sur le territoire du site Natura 2000. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. Mme BOISVERT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et le déroulement de la campagne 2023 pour les MAEC.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par trois d'entre eux. Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu Biodiversité, avec un budget de 300 000 € en 2023. Sur le territoire du site, seul un agriculteur a contractualisé des parcelles de prairies une mesure de retard de fauche. Le PAEC suivant, « Zone pastorale de Dordogne » (ZP24) vise à soutenir le pastoralisme, qui joue un rôle majeur pour l'entretien du paysage et des milieux naturels, ou encore dans la lutte contre les incendies. Il a bénéficié d'un budget de 500 000 € en 2023 et 2 exploitations s'y sont engagées autour du site, représentant un peu plus de 66 ha. Le dernier PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. Il avait un budget de 1,1 million d'euros et exploitation s'y est engagée dans le secteur, soit près de 51 ha.

Mme BOISVERT donne enfin les perspectives pour la campagne 2024, avec un budget qui ne devrait être connu qu'au mois de mars.

Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000

Grâce à la politique NéoTerra de la Région, le CEN Nouvelle-Aquitaine a pu acquérir de nombreuses parcelles en Dordogne, dont certaines autour du site Natura 2000. M. GOUAT fait un zoom sur plusieurs ensembles de parcelles, sur les communes de Saint Cybranet, Daglan et Saint Laurent la vallée, ainsi que sur les actions qui y ont été faites (cartographies des habitats naturels, inventaires de la faune et de la flore), et sur celles à venir. Le CEN Nouvelle-Aquitaine recherche des agriculteurs avec qui travailler pour l'entretien de ces parcelles.

Conclusion

M. DELRIEUX clôt la réunion vers 12h00, en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution. La commune de Daglan est remerciée pour avoir accueilli la réunion.

M. Benjamin DELRIEUX Président du CoPil du site des Coteaux calcaires du Causse de Daglan et de la vallée du Céou





SITE NATURA 2000 « COTEAUX CALCAIRES DU CAUSSE DE DAGLAN ET DE LA VALLEE DU CEOU »

Réunion du Comité de Pilotage du 09 février 2024 à 10 heures

Mairie de Daglan

NOM – Prénom	Organisme	Signature	Coordonnées
M. BOUSQUET	имін	excusé	
Julia RAMBAUD	DREAL	excusée	
	Conseil départemental Dordogne	excusé	
DELRIEUX Benjamin	Région Nomelle-Amitaire	Calller.	Deujanin. del nieux Q nomelle - aquitaire . Th 06.31.42.66.59
AUPY Melanie	DDT 24		melanie aupy Q dordogne gow. Fr
DUSSOL Vascal	Haire VPa Daglan	NON	mairie. daglor Gorange. F
VIALES Frederick	C Departemental spotoologie Dordogne	Jatshedevek	fred-vieles@ wznedoo.fr
Dejeun Daniel	Maire Castelnaud La chapelle	Defeau	dejean. eline @ Wanadoo, F2
Bernadte Brisvert	Chambre d'agriculte		

Thicros shap	Région Noncolle-Aquitano	b	
QUERO Nolwan	CEN NA		
GOLAT Cyrille	CEN NA	J.	
BRUGUES J. Luc	Cevac _	Ange	
Daniel Maury	Campagnuc Les Querry	the	
		e e	
9			
	, ,	(4) (4) (9)	

Annexe 5:

Compte rendu d'activité à mi-parcours





Animation du Document d'objectifs de sites Natura 2000 en Dordogne

Compte-rendu d'activité à mi-parcours

Période mars à septembre 2023



Lot 3

- Coteaux calcaires des Causses de Daglan et de la vallée du Céou (n° FR7200672)
- Coteaux calcaires de Borrèze (n° FR7200676)
- Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le Paluel (n° FR7200665)

Compte-rendu d'activité à mi-parcours

Coteaux calcaires des Causses de Daglan et de la vallée du Céou N° FR7200672

		Actions réalisées
	1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication	
	Publication de bulletins d'information	
	Sites Internet	
	Documents de communication	
1-Animation	Animation d'une réunion publique ciblé	
	Articles dans les journaux	
	1-1 Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires	Animation en cours d'organisation autour des parcelles de coteau appartenant à la commune de Saint Pompon, qui avaient bénéficié d'un contrat Natura 2000.
	1-2 Échanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000	
	2-1 Contractualisation des actions du DOCOB	
	Accompagnement AFPL	
	Recensement et contact des signataires potentiels	Travail de recensement de propriétaires en cours. Récupération des données sur les propriétaires et sur les habitats et espèces.
	Assistance technique et administrative des signataires	
	Suivi et évaluation des contrats	24/04 : Préparation et envoi d'un courrier demande d'avenant temporel pour prolonger le contrat Natura 2000 porté par Mme KWON jusqu'au 31/12/2024
2 4	Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »	
2-Assistance technique	2-2 Animation de la charte Natura 2000 dans les politiques publiques	
	2-3 Assistance technique	
	Régime d'évaluation des incidences Natura 2000	
	Assistance technique des porteurs de projet	
	2-4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000)	
	Phase de programmation	
	Phase de mise en œuvre	
	2-5 Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine	07/04 : Réunion avec Hugo Maillos sur le marché Natura 2000
	3-Suivi de l'exécution du programme d'action du DOCOB	
	3-1 Suivi biologique du site	
	3-2 Suivi socio-économique	
3-Suivi du site et du DOCOB	3-3 Mise à jour du DOCOB et des FSD	Récupération des données faunistiques et floristiques disponibles sur le site Natura 2000 auprès de l'observatoire FAUNA et du CBNSA
	Digitalisation des couches cartographiques	
	Mise à jour du formulaire standard des données	
	3-4 Évaluation de l'état de conservation des sites	
	4-1 Organisation des COPILs	
	Organisation (envoyer les invitations ?)	
	Préparation et présentation	
4- Assistance administrative	Rédaction CR	
- Assistance auministrative	4-2 Elaboration de compte rendu et bilans	
	Elaboration d'un compte-rendu d'activité à mi-parcours	Compte-rendu d'activité élaboré et envoyé
	Élaboration du bilan d'animation annuel	
	Élaboration du bilan triennal d'animation	

Compte-rendu d'activité à mi-parcours

Coteaux calcaires de Borrèze N° FR7200676

en présence de la
ns de l'AFPL pour la saison EC, ainsi que sur le
r les propriétaires et sur
'Intérêt Communautaire ii-ci concerne pour la
tura 2000 auprès de
n A II

Compte-rendu d'activité à mi-parcours

Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le Paluel N° FR7200665

		Actions réalisées
	1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication	
	Publication de bulletins d'information	
	Sites Internet	
	Documents de communication	
1-Animation	Animation d'une réunion publique ciblé	
	Articles dans les journaux	
	1-1 Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires	
	1-2 Échanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000	
	2-1 Contractualisation des actions du DOCOB	
	Accompagnement AFPL	
	Recensement et contact des signataires potentiels	Travail de recensement de propriétaires en cours. Récupération des données sur les propriétaires et sur les habitats et espèces.
	Assistance technique et administrative des signataires	
	Suivi et évaluation des contrats	
	Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »	
2-Assistance technique	2-2 Animation de la charte Natura 2000 dans les politiques publiques	
	2-3 Assistance technique	
	Régime d'évaluation des incidences Natura 2000	
	Assistance technique des porteurs de projet	
	2-4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000)	
	Phase de programmation	
	Phase de mise en œuvre	
	2-5 Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine	07/04 : Réunion avec Hugo Maillos sur le marché Natura 2000
	3-Suivi de l'exécution du programme d'action du DOCOB	
	3-1 Suivi biologique du site	
	3-2 Suivi socio-économique	
3-Suivi du site et du DOCOB	3-3 Mise à jour du DOCOB et des FSD	Récupération des données faunistiques et floristiques disponibles sur le site Natura 2000 auprès de l'observatoire FAUNA et du CBNSA
	Digitalisation des couches cartographiques	
	Mise à jour du formulaire standard des données	
	3-4 Évaluation de l'état de conservation des sites	
	4-1 Organisation des COPILs	
	Organisation (envoyer les invitations ?)	
	Préparation et présentation	
A Assistance administrative	Rédaction CR	
4- Assistance administrative	4-2 Elaboration de compte rendu et bilans	
	Elaboration d'un compte-rendu d'activité à mi-parcours	Compte-rendu d'activité élaboré et envoyé
	Élaboration du bilan d'animation annuel	
	Élaboration du bilan triennal d'animation	



Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie de territoires



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine www.cen-nouvelle-aquitaine.org

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence

Tél: 05 55 03 29 07 siege@cen-na.org



Contact : CEN Nouvelle-Aquitaine Antenne 24

21 rue de la Libération – 24400 Mussidan Tél : 05 53 81 39 57 Antenne24@cen-na.org

avec le concours financier de





